

REPUBLIQUE DU MALI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

OFFICE DU DEVELOPPEMENT RURAL DE SELINGUE

RAPPORT D'EVALUATION

DU CONTRAT-PLAN ETAT-ODRS- PRODUCTEURS
(2014-2016)

BUREAU DE CONSULTATION : BECD/SARL

AVRIL 2016

Remerciements

L'équipe d'évaluation remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation et à la réalisation de cette évaluation, en particulier les cadres de l'Office du Développement Rural de Sélingué, les représentants des producteurs, les bénéficiaires et les personnes ressources qui ont accepté de rencontrer l'équipe et de répondre à nos questions.

Équipe de l'évaluation

- Emile Gaoussou DEMBELE, Ingénieur Agronome, Chef d'équipe.
- Seydou COULIBALY, Ingénieur d'Agriculture et de Génie Rural, Consultant Principal.

TABLE DE MATIERES

Abréviations	5
Liste des tableaux	7
Les annexes	8
Résumé d’Orientation	9

PREMIERE PARTIE: INTRODUCTION GENERALE DE L’ETUDE

I. Introduction générale de l’étude	15
1.1. Contexte et Justification	15
1.2. Objectifs et résultats.....	15
1.3. Démarche méthodologique.....	15
1.4. Limites et Contraintes de l’évaluation.....	16
1.5. Contenu du Contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016).....	16
1.5.1. Les objectifs du Contrat-plan	16
1.5.2. Les engagements des parties prenantes du Contrat-plan.....	17
1.5.3. Le dispositif institutionnel du Contrat-plan.....	18

DEUXIEME PARTIE: BILAN ET RESULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT-PLAN 2014-2016 AU COURS DES DEUX PREMIERES ANNEES.

2.1. Etat d’exécution technique	19
2.1.1. Facteurs favorables et défavorables à l’obtention des résultats.....	19
2.1.2. Résultats techniques	20
2.2. Etat d’exécution Financière	25

TROISIEME PARTIE : ANALYSE/ APPRECIATION DE L’EXECUTION DU CONTRAT-PLAN PENDANT LES DEUX PREMIERES ANNEES

3.1. Appréciation des indicateurs	27
3.2. Appréciation du respect des engagements pris les différentes parties prenantes	36
3.2.1. Appréciation du respect des engagements de l’Etat.....	36

3.2.2. Appréciation du respect des engagements de l'ODRS.....	39
3.2.3. Appréciation du respect des engagements des producteurs.....	48
3.3. Quelques éléments d'impact de la mise en œuvre du Contrat-Plan 2014-2016.....	53
3.4. Leçons d'expérience et recommandations.....	54
3.4.1 Leçons d'expériences.....	54
3.4.1. 1. Les points faibles relevés dans la conception et l'exécution du contrat-plan.....	55
3.4.1.2. Les points forts relevés dans l'exécution du Contrat-plan.....	56
3.5. Conclusion et Recommendations.....	57

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADRU: Agropoles de Développement Rural et Périurbains.

BID: Banque Islamique de Développement.

BSI: Budget Special d'Investissement.

CRP: Centre Rural de Prestations.

CMDT: Compagnie Malienne de Développement des Textiles.

CSCR: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

CTB: Coopération Technique Belge.

DAIER: Département Aménagement, Infrastructures et Equipements Ruraux.

DAO: Dossier d'Appel d'Offres.

IFDC: Centre International pour la Fertilité des Sols et le Développement Agricole.

IER: Institut d'Economie Rural.

EPA: Etablissement Public à Caractère Administratif.

FAD: Fonds Africain de Développement.

GIE: Groupement d'Intérêt Economique.

GWI: Global Water Initiative.

Ha: Hectare.

HIMO: Haute Intensité de Main d'œuvre.

Kg : Kilogramme.

Kg/ha : Kilogramme par hectare.

LOA: Loi d'Orientation Agricole.

M: Mètre.

MEF: Ministère de l'Economie et des Finances.

MDR: Ministère du Développement Rural.

Ml: Mètre linéaire.

Mm: Millimètre.

MPP: Ministère de la Planification et de la Population.

NERICA: New Rice of Africa (Nouveau Riz d'Afrique).

NPK : Engrais minéral complexe (Azote- Phosphore- Potassium)

OERHN: l'Office pour l'Exploitation des Ressources Hydrauliques du Haut Niger.

ODRS: Office de Développement Rural de Sélingué.

OHVN: Office de la Haute Vallée du Niger.

ORTM : Office des Radios et Télévisions du Mali.

RBF : Riz de Bas-fond.

RMT : Riz de Maîtrise Totale.

RSL : Riz de Submersion Libre.

PDA : Politique de Développement Agricole.

PDI-BS : Programme de Développement de l'Irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué.

PNISA: Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole.

PRED : Plan pour la Relance Durable.

PRESA/DCI: Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées.

SG: Secrétariat Général.

PRIME: Produire plus de Riz avec Moins d'Engrais.

PROFEBA: Production de Fertilisants Bactériens.

SRPV: Service Régional de Protection des Végétaux.

T : Tonne.

UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

WAAPP: Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Analyse des indicateurs des objectifs spécifiques du Contrat-plan.

Tableau n°2 : Situation synoptique de l'état d'exécution technique et financière.

Tableau n° 3: Situation de l'état d'exécution des engagements de l'Etat.

Tableau n° 4: Situation de l'état d'exécution des engagements de l'ODRS.

Tableau n°5 : Situation d'exécution des engagements des Producteurs.

Figure1 : Evolution des productions des principales cultures.

Figure 2 : Evolution des rendements des principales cultures.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Résultats de production et de productivité des principales cultures.

Annexe 2 : Résultats de production et de productivité des cultures de diversification.

Annexe 3 : Situation des réalisations de nouvelles superficies aménagées et de l'entretien des réseaux hydrauliques.

Annexe 4 : Situation des infrastructures pour l'amélioration des productions animales et piscicoles.

Annexe 5 : Situation des activités génératrices de revenus développées au profit des femmes et des jeunes.

Annexe 6: Situation des activités réalisées dans le cadre de la protection de l'environnement.

Annexe 7 : Dépenses du Personnel, de Fonctionnement et d'Investissement 2014 et 2015 sur le Budget National.

Annexe 8 : Situation d'exécution des ressources financières propres.

Annexe 9: Termes de référence de l'évaluation.

Annexe 10 : Liste de documents examinés.

Annexe 11: Liste des institutions et parties prenantes rencontrées au cours de l'évaluation.

Annexe 12 : Calendrier de la mission.

Annexe 13: Bref profile des membres de l'équipe.

Résumé d'orientation

L'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) a été créé suivant la loi N°96-042/P-RM du 7 août 1996. Il exécute les missions qui lui sont assignées à travers la mise en œuvre d'activités planifiées dans le cadre d'un Contrat-Plan triennal qui définit ses engagements et ses performances au même titre que ceux de l'Etat et des Producteurs.

De 2007 à nos jours, trois (3) contrats-plans ont été mis en œuvre. Le dernier qui couvre la période 2014-2016 s'achèvera en fin 2016. Le Comité de suivi du contrat-plan a recommandé à l'ODRS de faire une évaluation par une expertise externe au terme du Contrat-Plan 2014-2016 en vue d'examiner les forces et les faiblesses de sa mise en œuvre afin d'avoir les éléments d'orientation nécessaires pour élaborer le nouveau contrat-plan 2017-2019.

Pour ce faire, la Direction Générale de l'ODRS animée d'une part du souci d'assurer une continuité dans la conduite des ses différents programmes d'activités et d'autre part du respect du délais imparti au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances pour les allocations budgétaires, se propose dans un premier temps de conduire une évaluation à mi-parcours des deux premières années d'exécution afin d'avoir certains éléments d'orientation lui permettant d'élaborer un projet de nouveau contrat-plan 2017-2019 à soumettre au Comité de suivi, lors de sa dernière réunion au titre du Contrat-Plan 2014-2016 pour validation.

L'évaluation à mi-parcours du contrat-plan 2014-2016 vise à : (i) mesurer le niveau d'exécution des activités programmées et des engagements des parties prenantes, (ii) analyser le niveau de réalisation des objectifs et (iii) identifier les facteurs favorables ou défavorables à l'exécution dudit contrat-plan.

Sur la base des résultats obtenus, des leçons apprises, des recommandations et suggestions faites, un projet de Contrat-Plan 2017-2019 sera élaboré.

La démarche méthodologique s'articule sur trois étapes: (i) recueil de l'information à travers la revue documentaire, des entretiens avec les représentants des parties prenantes du contrat-plan et autres acteurs et des observations directes sur le terrain (ii) le traitement de l'information à travers une analyse descriptive et qualitative pour aboutir aux conclusions nécessaires à des prises de décision afin de réorienter éventuellement certaines actions, (iii) la restitution des résultats de l'étude au commanditaire et autres parties prenantes du contrat-plan afin de renforcer le processus d'appropriation, de prise de décisions et de négociation entre acteurs.

Les principales limites et contraintes de cette évaluation externe à mi-parcours, résident d'une part au fait que le Contrat-Plan 2014-2016 dans sa conception n'a pas été élaboré sur la base d'un cadre logique. Ce qui limite la capacité de l'équipe de réaliser l'évaluation du critère de l'efficacité de la mise en œuvre. D'autre part, l'évaluation ne portera que sur les deux premières années d'exécution du contrat-plan 2014-2016. A défaut de faire une analyse globale de l'état d'exécution du Contrat plan pour toute la période indiquée, l'équipe d'évaluation a été obligé de procéder à une évaluation sommaire à mi-parcours en usant autant que peut se faire des données disponibles et des informations recueillies auprès de quelques acteurs, à défaut d'enquêtes systématiques nécessaires à l'approfondissement de certaines situations.

L'objectif global du Contrat-plan est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la zone d'intervention de l'ODRS dans un contexte de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Les objectifs spécifiques qui en découlent portent essentiellement sur : (i) l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles, (ii) l'augmentation des superficies aménagées en vue de sécuriser les productions agricoles et la maintenance des superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux primaires, secondaires et tertiaires pour assurer une meilleure gestion de l'eau d'irrigation, (iii) la promotion et la valorisation des infrastructures en vue de l'amélioration des productions animales et piscicoles, (iv) la promotion des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes, (v) l'appui aux Collectivités Territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement de terroirs et de Plans d'eau, (vi) la mise en place d'un Plan de communication et de marketing, (vii) la réalisation d'infrastructures routières pour le désenclavement de la zone d'intervention et (viii) la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments administratifs.

L'évaluation a débouché sur les principaux constats suivants :

- Les niveaux de production et de productivité du riz et de plusieurs autres cultures céréalières ont été en dessous des objectifs fixés dans le contrat-plan. Par contre on note une augmentation significative des productions d'arachides, de sésame et de manioc dont les objectifs ont été largement dépassés.
- Sur le plan de l'augmentation des superficies aménagées en vue de sécuriser les productions agricoles, aucune réalisation n'a été faite.
- Les objectifs d'entretien régulier des infrastructures d'irrigation ont été réalisés à hauteur de souhait. Toutefois les réseaux hydrauliques primaire et secondaire n'ont bénéficié d'aucune réhabilitation comme prévu.
- En matière de promotion et de valorisation d'infrastructures d'amélioration des productions animales et piscicoles (construction et équipement de bâtiments pour l'aviculture), aucune réalisation n'a été enregistrée.
- Dans le cadre de la promotion des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes, les diverses actions envisagées dans le contrat-plan enregistrent des résultats très timides, notamment en ce qui concerne le petit élevage, le maraîchage, la pisciculture, l'agroalimentaire, les prestations de services. D'ailleurs ces activités ont été remplacées par celles se rapportant à l'exploitation des parcelles maraîchères et rizicoles, à la commercialisation du paddy, à la gestion des plates-formes multifonctionnelles et à l'exploitation des produits forestiers de cueillette.
- Concernant l'appui aux Collectivités Territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement de terroirs et de Plans d'eau, aucune action n'a été engagée, notamment en termes de mise en place et d'animation d'un cadre de concertation dont les objectifs et les acteurs n'étaient pas définis dans le contrat-plan.
 - L'appui technique aux Communes rurales pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur Programme de Développement Social Economique et Culturel (P.D.S.E.C.), s'est limité à l'élaboration de plans d'aménagement de terroirs villageois.

- Le plan de communication et de marketing prévu a été élaboré et validé. Sa mise en œuvre a d'ailleurs commencé par la confection d'une charte graphique et d'outils promotionnels tels que : le site WEB (www.odrsmali.org) et la plaquette de présentation de l'ODRS.
- En matière de désenclavement de la zone d'intervention de l'ODRS, aucune action prévue n'a été réalisée à ce jour.
- Concernant la rénovation des bâtiments administratifs, aucune planification de réalisation n'avait été faite ni dans le temps, ni dans l'espace. Par ailleurs, le nombre de bâtiments concernés n'est pas défini. Les travaux de rénovation ont concerné sept (07) bâtiments en 2014 et deux (02) bâtiments en 2015.
- Par rapport à la clôture du domaine de l'ODRS à Yanfolila et la construction de deux (2) magasins de stockage d'intrants agricoles, aucune réalisation n'a été constatée.
- En termes de respect des engagements pris par les différentes parties prenantes :

✓ L'Etat a respecté tous ses engagements en 2014. En 2015, c'est environ la moitié des fonds destinés aux investissements qui a été mobilisée;

✓ L'ODRS a fourni beaucoup d'efforts pour tenir ses engagements. Cependant, des améliorations restent à faire dans certains domaines notamment: l'application scrupuleuse des cahiers de charges ODRS / attributaires, la réalisation de ressources propres pour assurer l'équilibre de gestion, l'accroissement des productions agricoles, le désenclavement des zones de production, la valorisation des productions agricoles, l'appui aux collectivités décentralisées.

✓ Les producteurs ont respecté en grande partie leurs engagements. Toutefois, ils devront s'investir davantage en matière de fertilisation organique, de défense et restauration des sols, de reboisement, de paiement des redevances eau, d'apurement des dettes collectives, d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques

Plusieurs facteurs défavorables expliquent le niveau de ces résultats. Parmi ces facteurs, on peut retenir entre autres :

✓ la pluviométrie capricieuse en 2014, caractérisée par une installation précoce et une mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace, a affecté négativement le développement des cultures sèches et particulièrement le maïs ;

✓ le retard dans l'installation des pluies en 2015, avec comme conséquence un déficit des hauteurs enregistrées et leur mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace durant les mois de mai et juin;

✓ la faiblesse de la crue en début de campagne 2015 ayant entraîné un retard dans la mise en place de la culture du riz de submersion libre ;

✓ l'insuffisance de la main d'œuvre agricole et l'augmentation des taux de prestations des matériels agricoles consécutives au départ des bras valides vers les zones aurifères ;

✓ des problèmes phytosanitaires et d'irrigation rencontrés notamment au niveau de la culture de la banane ;

✓ les faibles taux de recouvrement des redevances eau (**30,51% en 2014 et 51,3% en 2015**) et l'absence de recettes sur les ventes d'alevins, sur les prestations de l'usine de glaces et

aussi sur le remboursement des prêts motos et motoculteurs, etc. toutes choses ayant réduit considérablement le niveau de ressources propres de l'ODRS.

- ✓ la faible mobilisation des ressources financières provenant de l'Etat notamment sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI) en 2015 à cause de la situation économique particulièrement difficile que le pays traversait avec la crise du nord ;

- ✓ la mauvaise programmation de certaines activités ;

- ✓ le retard pris dans le démarrage du Projet PRESA-DCI qui a joué sur la réalisation des aménagements programmés ;

- ✓ le non réhabilitation des réseaux d'irrigation primaires et secondaires à Sélingué.

- En ce qui concerne l'impact de la mise en œuvre du Contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016), à défaut des résultats de l'étude en cours, relative à l'impact des programmes mis en œuvre, la présente évaluation portera l'accent sur l'impact de la production rizicole (tous types de riziculture confondus) de l'ODRS en termes de contribution à la production nationale de riz et de couverture des besoins céréaliers des populations de la zone.

En 2014, selon les résultats définitifs de l'Enquête Agricole de Conjoncture (CPS/SDR, EAC), la production du riz paddy au niveau national est estimée à **2 166 830 tonnes**. La zone ODRS avait une production estimée à **21 279 tonnes** de paddy. La production de l'ODRS représente exactement **0,98%** de la production globale du pays soit environ **1%**.

Par rapport à la production de céréales sèches, celle de la zone de l'ODRS est estimée à **27 523 tonnes** contre **6 980 732 tonnes** pour l'ensemble du pays. Ce qui représente environ **0,39%** de la production nationale.

En 2015, la production de l'ODRS en riz paddy est estimée à **21 513 tonnes** contre **2 331 053 tonnes** pour le niveau national est (CPS/SDR, EAC). Le poids de la production de riz paddy en zone ODRS sur la production globale du pays est d'environ **0,92%**.

Par rapport à la production de céréales sèches, celle de la zone de l'ODRS est estimée à **34 117 tonnes** contre **8 054 896 tonnes** pour l'ensemble du pays. La production de l'ODRS représente environ **0,42%** de la production nationale.

La production en céréales sèche de 2014 en zone ODRS est estimée à **27 523 tonnes** et la production en riz marchand à **14 895 tonnes**. Les besoins alimentaires en céréales sèches s'élèvent à **22 290 tonnes** et à **12 688 tonnes** pour le riz marchand. Il se dégage donc un excédent brut en céréales sèches de **5 233 tonnes** et en riz marchand de **2 207 tonnes**.

En conclusion on peut dire que la zone ODRS est autosuffisante en cultures sèches et en riz marchand et ils se dégagent même des excédents qui constituent des sources de revenus pour les producteurs.

Au titre de leçons d'expérience on peut relever quelques points faibles dans la mise en œuvre du Contrat-plan 2014-2016, comme suit :

- l'absence de corrélation entre certaines activités importantes avec les objectifs spécifiques (cas des Agropoles) ;

- l'absence de corrélation entre certaines activités importantes avec les objectifs spécifiques (cas des Agropoles);
- le caractère irréaliste de certains objectifs spécifiques tel que le désenclavement de la zone d'intervention qui, non seulement ne relève pas des compétences de l'ODRS, mais aussi n'est pas à sa portée au regard de la modicité de ses ressources;
 - l'absence dans les prévisions budgétaires de gap à rechercher;
 - la mauvaise définition de certains objectifs.

Comme points forts on peut citer certaines initiatives ou bonnes pratiques qui sont à consolider voire même démultiplier dans d'autres zones agricoles du pays. Il s'agit notamment de :

- la mise en œuvre du cadastre des aménagements afin d'immatriculer les terres;
- la maintenance des réseaux d'irrigation et de drainage à travers la signature d'un contrat annuel relatif à l'entretien des stations de pompage d'exhaure et d'admission, le curage de l'ensemble du réseau de drainage du périmètre irrigué de Sélingué par la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) ;
 - la signature des conventions d'exploitation des parcelles par les producteurs ;
 - la réalisation d'une étude sur l'impact des programmes mis en œuvre ;
 - la bonne collaboration avec les institutions de recherche et certains partenaires au développement pour réaliser certains objectifs ;
 - la vulgarisation du semis direct du riz à l'aide de semoirs philippins, constituant une alternative au repiquage contraignant en termes de respect du calendrier agricole (forte demande en main d'œuvre et en temps, concomitance avec la mise en place des cultures sèches, etc.);
 - l'implication des autorités administratives et politiques dans la gestion des questions importantes se rapportant aux producteurs ;
 - l'instauration d'un courant d'échanges avec les producteurs et productrices à travers leurs responsables siégeant dans les différents organes dirigeants de l'ODRS ;
 - la validation du calendrier agricole et la formulation des dispositions à prendre en début de chaque campagne agricole par les responsables des organisations paysannes et des sociétés coopératives.

D'une manière générale on peut retenir que la mise en œuvre du Contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs au cours des deux premières années a été assez bien conduite par l'ensemble des parties prenantes qui ont chacune joué sa partition, malgré la situation socio-économique particulièrement difficile que traverse le pays.

Le retard pris dans le démarrage du projet PRESA-DCI, les aléas climatiques notamment la pluviométrie et le manque de ressources financières ont été des facteurs limitant l'atteinte des objectifs fixés.

Certes, les résultats affichés n'ont pas été à la hauteur des attentes dans beaucoup de domaines, mais les expériences acquises et les recommandations de l'évaluation externe peuvent servir de repères pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre du futur contrat-plan 2017-2019.

Au titre des recommandations, l'ODRS doit :

- préciser les gaps à rechercher de manière à optimiser la gestion financière dans le futur contrat-plan à élaborer;
- améliorer la formulation des futurs Contrats-plans, en définissant mieux les objectifs, les résultats et/ou indicateurs quantifiés;
- mettre en place, une stratégie de suivi-évaluation qui intègre le suivi des activités, la mesure des résultats, les objectifs, les effets et impacts et proposer des indicateurs plus pertinents et quantifiés ;
- établir la carte de fertilité des sols dans les deux périmètres afin d'appliquer les doses et types de fertilisants adéquats et amener les producteurs à utiliser le Phosphate Naturel de Tilemsi (PNT) à titre d'amendement calcaire en vue d'une augmentation de la production et de la productivité du riz irrigué
- mettre tout en œuvre pour amener les producteurs à s'équiper décemment à travers le programme mécanisation du Ministère de l'Agriculture ;
- poursuivre les efforts dans le sens de l'amélioration et de la diversification des ressources propres pour arriver à l'équilibre de sa gestion ;
- dynamiser le cadre de concertation ODRS-Producteurs-Institutions de Micro finances afin de dégager les meilleures stratégies d'apurement des dettes des organisations paysannes ;
- procéder dans les meilleurs délais à la mise en œuvre du projet de convention d'exploitation et de gestion des infrastructures et équipements portuaires et la station piscicole par la Ferme Boubacar DIALLO et cela compte tenu de l'importance des potentialités des ressources halieutiques et de leur faible niveau d'exploitation.

PREMIERE PARTIE

I. INTRODUCTION GENERALE DE L'ETUDE

1.1. Contexte et justification

L'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) a été créé suivant la loi N°96-042/P-RM du 7 août 1996, suite à l'unification du secteur de l'électricité qui a conduit à la liquidation de l'Office pour l'Exploitation des Ressources Hydrauliques du Haut Niger (OERHN). Il exécute les missions qui lui sont assignées à travers la mise en œuvre d'activités planifiées dans le cadre d'un Contrat-Plan triennal qui définit ses engagements et ses performances au même titre que ceux de l'Etat et des Producteurs.

De 2007 à nos jours, trois (3) contrats-plans ont été mis en œuvre dont le dernier s'achèvera en fin 2016. Ainsi, lors de la réunion de suivi du Contrat-Pan 2010-2012, le Comité de suivi a recommandé à l'ODRS de faire une remise en cause en profondeur en procédant à une évaluation par une expertise externe au terme du Contrat-Plan 2014-2016 en vue d'examiner les forces et les faiblesses de sa mise en œuvre. Cette évaluation sera étroitement liée au suivi du Contrat- Plan, dont elle se nourrit et qu'elle permettra d'approfondir en revoyant tous les objectifs de départ.

Pour ce faire, la Direction Générale de l'ODRS animée du souci d'assurer une continuité dans la conduite des ses différents programmes d'activités, se propose de conduire cette évaluation sommaire externe à mi-parcours des deux premières années d'exécution pour avoir les éléments d'orientation nécessaires afin d'élaborer le nouveau contrat-plan 2017-2019 à soumettre au Comité de suivi, lors de sa dernière réunion au titre du Contrat-Plan 2014-2016 pour validation.

1.2. Objectif et résultats attendus de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation sommaire externe est de mesurer objectivement le niveau d'exécution des activités programmées, faire le point d'exécution des engagements des différentes parties prenantes du contrat-plan, d'apprécier le niveau de réalisation des objectifs, et d'identifier les facteurs qui ont facilité ou entravé la réalisation des actions ou activités prévues.

Sur la base des résultats issus de cette l'évaluation sommaire, des leçons apprises, des recommandations et suggestions, un projet de Contrat-Plan 2017-2019 sera élaboré.

1.3. Demarche methodologique

La démarche méthodologique s'articule sur trois étapes: (i) recueil de l'information à travers la revue documentaire, des entretiens avec les représentants des parties prenantes du contrat-plan et autres acteurs et des observations directes sur le terrain (ii) le traitement de l'information à travers une analyse descriptive et qualitative pour aboutir aux conclusions nécessaires à des prises de décision afin de réorienter éventuellement certaines actions, (iii) la restitution des résultats de l'étude au commanditaire et autres parties prenantes du contrat-plan afin de renforcer le processus d'appropriation, de prise décisions et de négociation entre acteurs.

1.4. Les limites et contraintes de l'étude

Les principales limites et contraintes de cette évaluation externe à mi-parcours, résident d'une part au fait que le Contrat-Plan 2014-2016 dans sa conception n'a pas été élaboré sur la base d'un cadre logique. Ce qui limite la capacité de l'équipe de réaliser l'évaluation du critère de l'efficacité de la mise en œuvre. D'autre part, l'évaluation ne portera que sur les deux premières années d'exécution du contrat-plan 2014-2016. A défaut de faire une analyse globale de l'état d'exécution du Contrat plan pour toute la période indiquée, l'équipe d'évaluation a été obligé de procéder à une évaluation sommaire à mi-parcours en usant autant que peut se faire des données disponibles et des informations recueillies auprès de quelques acteurs, à défaut d'enquêtes systématiques nécessaires à l'approfondissement de certaines situations.

1.5. Contenu du contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016)

1.5.1. Les objectifs du Contrat-Plan 2014-2016

Le Contrat-Plan 2014-2016 a pour objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de la zone d'intervention de l'ODRS dans un contexte de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Les objectifs spécifiques qui en découlent portent essentiellement sur :

- l'augmentation de la production et de la productivité Agricoles.
- l'augmentation des superficies aménagées en vue de sécuriser les productions agricoles et la maintenance des superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux primaires, secondaires et tertiaires pour assurer une meilleure gestion de l'eau d'irrigation ;
- la promotion et la valorisation des infrastructures en vue de l'amélioration des productions animales et piscicoles ;
- la promotion des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes ;
- l'appui aux Collectivités Territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement de terroirs et de Plans d'eau ;
- la mise en place d'un Plan de communication et de marketing ;
- la réalisation d'infrastructures routières pour le désenclavement de la zone d'intervention ;
- la réalisation des travaux d'entretien des bâtiments administratifs.

1.5.2. Les Engagements des parties contractantes

▪ Engagements de l'office de développement rural de Sélingué

L'Office de Développement Rural de Sélingué s'engage à:

- sécuriser les productions agricoles à travers l'augmentation des superficies aménagées ;
- maintenir les superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux d'irrigation, de drainage et des stations de pompage pour une meilleure gestion de l'eau d'irrigation ;
- élaborer et transmettre à la tutelle le programme annuel d'entretien du réseau d'irrigation et de drainage ;
- améliorer la production et la productivité par l'appui conseil, la formation des producteurs et de l'encadrement, l'introduction des variétés performantes ;
- améliorer les revenus des producteurs par l'accroissement des productions agricoles, la diversification des activités de production, le désenclavement des zones de production, la valorisation des productions et l'appui aux collectivités décentralisées ;
- développer les activités de promotion féminine et poursuivre l'insertion des jeunes dans les circuits de production agricole;
- protéger l'environnement et gérer rationnellement les ressources du lac ;
- tout mettre en œuvre pour l'équilibre de sa gestion sur la base de ses recettes propres (produits des redevances et prestations diverses), des subventions de l'Etat et des ressources extérieures ;
- poursuivre l'application scrupuleuse des cahiers de charges ODRS / Attributaires et autres documents contractuels définissant les conditions d'attribution et/ou d'exploitation des infrastructures, afin d'assurer aux différents exploitants la sécurité nécessaire ;
- créer les conditions favorables à la transformation de la zone en un Agro-pôle de développement ;
- poursuivre et intensifier la collaboration avec les Partenaires Privés dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes de développement ;
- exécuter les activités du Contrat - Plan 2014 - 2016 suivant les indicateurs de performance consignés en annexe n°1 du document dudit Contrat-plan.

▪ Engagements des Producteurs: Les producteurs s'engagent à:

- améliorer la productivité en appliquant toutes les techniques d'intensification des cultures préconisées par l'encadrement ;
- appliquer scrupuleusement l'ensemble des textes contractuels (convention et tout autre Contrat de gestion ou d'exploitation) conclus entre l'ODRS et les producteurs, notamment, ceux relatifs à l'exploitation des périmètres, à l'attribution des parcelles, l'exploitation des terres, au paiement des redevances et toutes autres taxes, l'entretien des infrastructures hydrauliques tertiaires, au suivi du service de l'eau, au retrait des parcelles, à l'entretien régulier du réseau tertiaire et quaternaire, à l'exploitation des infrastructures portuaires, à l'exploitation des aménagements piscicoles et à la gestion des infrastructures communautaires ;
- apurer les dettes collectives et/ou individuelles contractées par les paysans afin de rendre les organisations socioprofessionnelles crédibles et plus opérationnelles ;

- sensibiliser leurs membres pour le paiement des redevances aux dates indiquées dans le cahier des charges ;
- organiser un courant d'échange permanent entre la base et le sommet pour véhiculer toutes les informations utiles provenant des instances de partenariat : Conseil d'Administration de l'ODRS, Comité de Suivi du Contrat-Plan, réunions des Comités Paritaires, etc. ;
- assurer la protection de l'environnement à travers la mise en œuvre des mesures de défense et de restauration des eaux et des sols.

▪ **Engagements de l'Etat: l'Etat s'engage à:**

- mettre en place les dotations budgétaires nécessaires à la réalisation des missions de service public de l'Office de Développement Rural de Sélingué conformément aux dispositions du Contrat Plan (MEF);
- mettre en place des ressources provenant du budget spécial d'investissement (MPP, MEF, MDR) ;
- contribuer à mobiliser les Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des projets initiés dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Contrat-Plan (MDR) ;
- créer un environnement favorable au développement économique et social de la zone d'intervention de l'ODRS (MDR, MEF,...) ;
- suivre l'exécution correct du programme d'entretien du réseau d'irrigation et de drainage par l'ODRS (MDR) ;
- évaluer annuellement l'exécution du Contrat-Plan au cours des sessions du Comité de Suivi mis en place.

Les engagements financiers de l'Etat, sont présentés aux annexes **9, 10, 13** du contrat-plan.

1.5.3. Le dispositif institutionnel du contrat-plan

Le dispositif institutionnel en place pour le suivi de la mise en œuvre du Contrat-Plan est le Comité de suivi. Le Comité de suivi est l'instance délibérante regroupant les acteurs institutionnels principaux impliqués dans la mise en œuvre du programme. Cette instance veille à ce que les activités réalisées respectent les orientations du document du Contrat-Plan et sa présidence est assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Le comité de suivi du Contrat-Plan Etat-ODRS-Producteurs 2014-2016 a été créé par l'arrêté N°2014-2743/MEF-SG du 08 octobre 2014. L'arrêté N°2015-1558/MEF-SG du 08 juin 2015 a nommé ses membres. Ce sont les représentants des structures ci-après:

Président : Ministère de l'Economie et des Finances

Membres : les Ministères, du Développement Rural, de l'Energie et de l'Eau, de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, de l'Education Nationale, de la Santé et de l'Hygiène publique, de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Reconstruction du Nord, la Direction Générale du Budget, le Directeur Général de l'ODRS ; les Producteurs et le représentant des Travailleurs de l'ODRS.

DEUXIEME PARTIE

II. BILAN ET RESULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DU CONTRAT-PLAN 2014-2016 AU COURS DES DEUX PREMIERES ANNEES

2.1. Etat d'exécution technique

2.1.1. Facteurs favorables et défavorables à l'obtention des résultats de production et productivité Agricoles au cours des deux années.

La campagne agricole 2014-2015 qui représente la première année du Contrat-Plan Etat/ODRS/Producteurs, s'est déroulée dans des conditions caractérisées par :

- la poursuite de la subvention des intrants agricoles par l'Etat et la baisse du prix de cession des engrais subventionnés passant de 12 500 FCFA/sac de 50 kg à 11 000F CFA ;
- une insuffisance notoire de la main d'œuvre agricole et une augmentation sensible des taux journaliers des prestations agricoles dues essentiellement à l'impact des activités d'orpaillage ;
- un faible niveau d'équipement des producteurs ;
- une situation pluviométrique capricieuse marquée par une installation précoce et une mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace avec comme conséquence un mauvais développement des cultures sèches et particulièrement le maïs ;

Quant à la campagne agricole 2015-2016 qui correspond à la deuxième année du Contrat-Plan Etat/ODRS/Producteurs, elle s'est déroulée dans les conditions suivantes :

- la poursuite de la subvention des intrants agricoles par l'Etat et le maintien du prix de l'engrais au producteur à 11 000 FCFA le sac de 50 kg ;
- une ruée des bras valides vers les placers aurifères avec comme conséquence l'insuffisance de la main d'œuvre agricole et l'augmentation des taux de prestations des matériels agricoles dans un contexte marqué par le faible niveau d'équipement des producteurs dans la zone d'intervention de l'ODRS ;
- un retard dans l'installation des pluies, un déficit des hauteurs enregistrées avec une mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace durant les mois de mai et juin ;
- une normalisation de la situation pluviométrique à partir du mois de juillet grâce à l'opération des pluies provoquées ; et
- un faible niveau de la crue en début de campagne qui a entraîné un retard dans la mise en place du riz de submersion libre.

2.1.2. Résultats techniques

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°1 : Augmenter la production et de la productivité Agricoles des principales cultures de la zone d'intervention de l'ODRS.

De l'analyse de la situation des résultats de production et de productivité agricoles au cours des deux premières années d'exécution du Contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016) indiqués en **annexe 1**, il se dégage les constats suivants:

Culture du riz en système de maîtrise totale de l'eau : Les productions ont passé de **15186,6 tonnes** de riz paddy en 2013 à **14087,7 tonnes** en 2014 et à **13676,13 tonnes** en 2015. Les rendements ont passé de **5,72 t/ha** en 2013 à **5,32 t/ha** en 2014 et **5,36 t/ha** en 2015.

Culture du maïs conventionnel : Les productions affichées sont : **21691,5 tonnes** en 2014 et **28356,70 tonnes** en 2015 contre **23835 tonnes** en 2013. Les rendements obtenus ont été: **1,99 t/ha** en 2014 et **2,36 t/ha** en 2015 contre **2,1/ha** en 2013.

Culture du mil : Les productions enregistrées sont : **1058 tonnes** en 2013 à **996 tonnes** en 2014 et **826 tonnes** en 2015. Les rendements obtenus sont : **0,850t/ha** en 2014 et **0,840t/ha** en 2015 contre **0,920t/ha** en 2013.

Culture du sorgho : La production a passé de **1650 tonnes** en 2013 à **1693 tonnes** en 2014 pour atteindre **1792 tonnes** en 2015. Les rendements obtenus sont : **0,96t/ha** en 2014 et **1,01t/ha** en 2015 contre **1t/ha** en 2013.

Culture des arachides : Les productions affichées au cours des deux premières années sont : **5215 tonnes** en 2014 et **5208 tonnes** en 2015. Les rendements respectifs obtenus sont : **0,94 t/ha** en 2014 et **0,92 t/ha** en 2015.

Culture du sésame : La production a passé de **154 tonnes** en 2013 à **325 tonnes** en 2014 et à **302 tonnes** en 2015. Les rendements obtenus sont : **0,59 tonne/ha** en 2014 et **0,54 tonne/ha** en 2015.

Culture de la banane : Les productions obtenues sont respectivement **510 tonnes** en 2014 et **182 tonnes** en 2015 contre une situation de référence de **350 tonnes** en 2013. Les rendements affichés sont : **16,4 t/ha** en 2014 et **18,18 t/ha** en 2015 contre **14 tonnes/ha** en 2013.

Culture du manioc : La production a atteint **16033 tonnes** en 2014 et **17403 tonnes** en 2015 contre une situation référentielle de **9713 tonnes** en 2013. Les rendements obtenus ont été de **16,74 t/ha** en 2014 et **17,26t/ha** en 2015.

NB : l'ODRS a mis aussi l'accent sur le développement des cultures de diversification pour améliorer les revenus. La situation des réalisations (productions, et les rendements) est indiquée en **annexe n°2**.

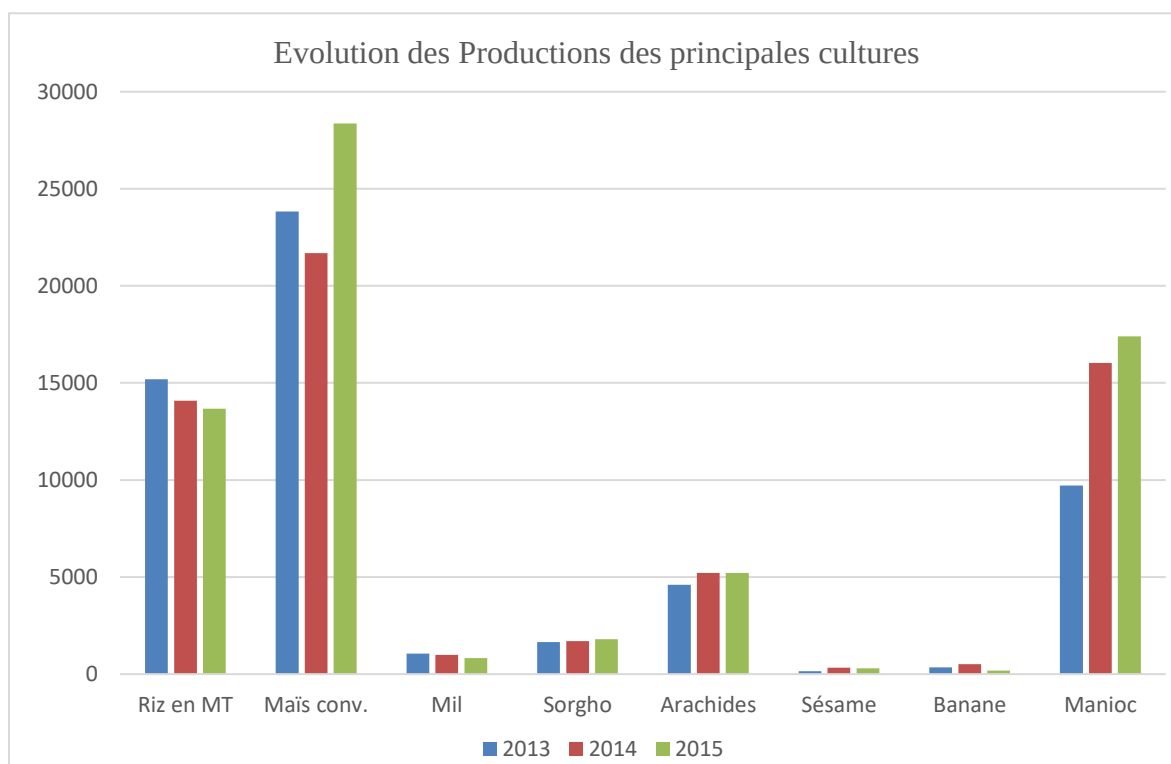


Figure 1 : Evolution des productions des principales cultures.

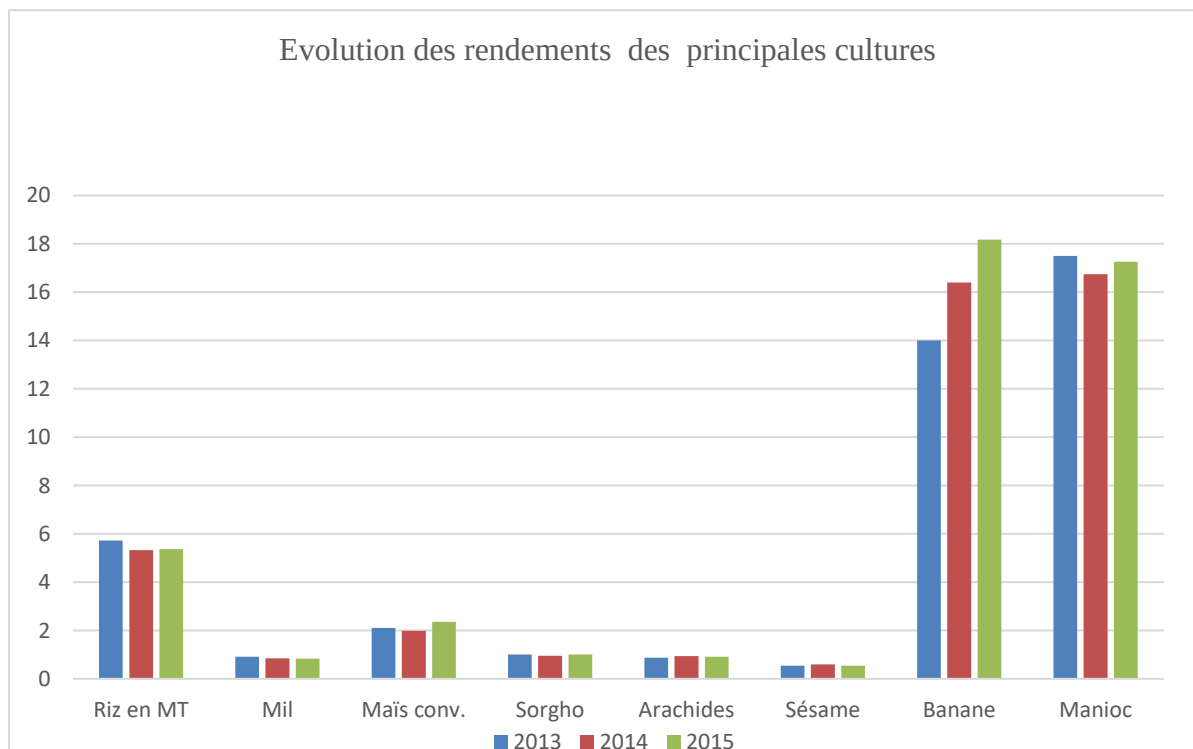


Figure 2 : Evolution des rendements des principales cultures

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°2 : *Augmenter les superficies aménagées en vue de sécuriser les productions agricoles et la maintenance des superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux primaires, secondaires et tertiaires pour assurer une meilleure gestion de l'eau d'irrigation.*

Dans le cadre de nouvelles superficies aménagées en maîtrise totale, aucune réalisation n'a été enregistrée au cours des deux premières années du contrat-plan.

Les aménagements programmés dans le Projet PRESA-DCI n'ont pas pu être réalisés suite à un retard pris dans son démarrage. Ces aménagements concernaient la zone d'extension du périmètre irrigué de Sélingué (50 ha) et la plaine de Kotouba (126 ha) qui totalisent ensemble une superficie de 176 ha.

Le processus de sélection des bureaux d'études chargés des études techniques, de contrôle et de la surveillance desdits projets d'aménagement a démarré et devrait être bouclé avant le 31 Décembre 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la sécurisation de l'exploitation du périmètre de Maninkoura et l'aménagement d'un potentiel de 5 000 ha en amont, le PDI-BS a réalisé l'étude technique du seuil de Kourouba et a aussi la négociation du contrat du bureau d'études retenu.

Notons que le dossier de la construction du seuil de Kourouba par le PDI-BS est au stade de qualification des entreprises pré qualifiées dont le démarrage des travaux est prévu courant premier trimestre 2016.

D'autre part, dans le cadre de la sécurisation de l'exploitation du périmètre de Sélingué, l'ODRS, en collaboration avec l'UICN a entamé le processus d'immatriculation dudit périmètre.

Enfin, l'ODRS a réalisé les études sur l'établissement du coût d'élaboration du cahier des charges de la mise en œuvre du cadastre des aménagements de la zone d'intervention de l'ODRS et la réalisation d'un ouvrage de décharge du collecteur principal du périmètre aval de Sélingué.

Dans le cadre de la maintenance des superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux primaires, secondaires et tertiaires pour assurer une meilleure gestion de l'eau d'irrigation, les objectifs fixés ont été réalisés à hauteur de souhait comme indiqués en **annexe 3.**

Il est important de signaler que pour le maintien en bon état de fonctionnement des stations de pompage et d'exhaure, un contrat annuel a été établi avec un prestataire spécialisé pour assurer le suivi permanent des entretiens périodiques.

Aussi, afin de minimiser les pertes d'eau et assurer une meilleure gestion de l'eau d'irrigation, des aiguadiers et des plongeurs ont été recrutés pour appuyer d'une part le programme « **Gestion eau** » afin de colmater d'éventuels trous et brèches apparus lors de l'exploitation du périmètre, et d'autre part de procéder au curage de fond du pour permettre l'écoulement normal de l'eau d'irrigation.

Aussi, en vue de renforcer les capacités de l'encadrement et des producteurs du périmètre de Maninkoura dans le cadre d'une gestion optimale de l'eau permettant de réduire les factures d'électricité, le PDI-BS a prévu le recrutement d'un Assistant Technique en gestion de l'eau d'irrigation.

La dotation allouée pour l'entretien courant des travaux des périmètres en 2014 s'élevait à **cent quatre vingt huit millions vingt deux mille deux cent dix neuf (188 022 219) FCFA**. Au 31 décembre 2014, le coût des travaux d'entretien des périmètres s'élevait à **cent quatre vingt dix millions (190 000 000) FCFA**, soit un taux d'exécution de **101,05 %**.

La dotation allouée pour les travaux et l'entretien courant des périmètres en 2015 est de **soixante dix millions (70 000 000) Francs CFA**. Au 31 décembre 2015, le coût des travaux d'entretien des périmètres exécutés sur les fonds propres s'élevait à **quatorze millions quatre vingt dix huit mille neuf cent cinquante trois (14 098 953) FCFA**, soit un taux d'exécution de **20,14%**.

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°3: *promouvoir et valoriser les infrastructures en vue de l'amélioration des productions animales et piscicoles.*

Concernant la construction des bâtiments pour l'aviculture et leur équipement en couveuses, mangeoires et abreuvoirs, aucune réalisation n'a été faite durant les deux années d'exécution du contrat-plan.

Quant à la construction des étangs piscicoles, 10 ont été installés en 2014 et 07 en 2015.

Les cages flottantes non prévues dans le contrat-plan ont été cependant installées : 12 en 2014 et 10 en 2015.

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°4: *promouvoir les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes.*

Les actions envisagées dans le contrat-plan visaient l'installation de **160** personnes dans le petit élevage, **150** personnes dans le maraîchage, **120** personnes dans la pisciculture, **160** personnes dans l'Agroalimentaire et **30** personnes dans les activités prestations de services avec les matériels agricoles performants (Cf. Objectifs de développement des activités génératrices de revenus **en page 7** du Contrat-plan).

Par contre en **Annexe 8** du même contrat-plan, les activités à développer ont trait à l'exploitation des parcelles maraîchères et rizicoles, à la commercialisation du paddy (achat de produit, transformation et revente), à la gestion des plates-formes multifonctionnelles par l'exploitation rationnelle des différentes composantes et aussi à l'exploitation des produits forestiers de cueillette (noix de karité, miel).

Concernant l'exploitation de parcelles (maraîchage et riziculture), les taux de réalisation de femmes touchés sont respectivement de **83%** en 2014 et seulement **21%** en 2015 (1322 prévues en 2014 et 1361 prévues en 2015).

Concernant la Gestion de plates-formes multifonctionnelles par l'exploitation rationnelle des différentes composantes (moteur, décortiqueuse, moulin, presse, charge batterie), aucune action n'a eu lieu. Il faut noter ici, que la gestion des premières plates-formes multifonctionnelles au niveau des **69 groupements féminins** constituées de **1830 femmes**, reste confronter à des problèmes de gestion. Ce qui fait que la quasi-totalité de ces plates-formes n'est plus fonctionnelle.

Pour rapport à l'activité de Commercialisation du Paddy : 225 femmes ont été impliquées en 2014 et **154** en 2015 regroupées respectivement au sein de 15 et 4 groupements au cours des deux années.

Concernant l'exploitation des produits forestiers (noix de karité, miel), aucune réalisation n'a été indiquée dans les différents rapports mis à disposition de l'équipe d'évaluation.

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°5: *Appuyer les Collectivités Territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement de terroirs et de Plans d'eau.*

Dans le cadre de la mise en place et de l'animation d'un cadre de concertation, aucune action n'a été engagée. D'ailleurs, les objectifs du cadre de concertation et les acteurs concernés ne sont pas définis dans le contrat-plan.

De ce qui concerne l'appui technique aux Communes rurales dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de leur Programme de Développement Social Economique et Culturel (P.D.S.E.C.), la seule activité prévue et peut s'inscrire dans ce cadre est l'élaboration des plans d'aménagement de terroirs villageois comme indiqué dans le tableau en **annexe n°6** relatif à la protection de l'environnement.

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°6: *mettre en place un Plan de communication et de marketing.*

L'élaboration du plan de communication et de marketing qui est un objectif spécifique du contrat-plan n'apparaît dans aucun rapport d'exécution dudit Contrat-plan et cela pendant les deux premières années.

Cependant, l'exploitation des documents du Conseil d'Administration de l'ODRS, permet de s'apercevoir que cet objectif spécifique a fait l'objet d'une recommandation par cette instance.

A travers l'état d'exécution des recommandations de la 20^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ODRS tenue le 27 janvier 2015 à Sélingué, le plan de communication a été validé et sa mise en œuvre a commencé par la confection de la charte graphique et des outils promotionnels tels que : le site WEB (www.odrsmali.org) et la plaquette de présentation de l'ODRS.

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°7: réaliser des d'infrastructures routières pour le désenclavement de la zone d'intervention

Dans le cadre du désenclavement de la zone d'intervention de l'ODRS, aucune réalisation n'a été faite au cours des deux années d'exécution du Contrat-plan, ni en termes d'étude de faisabilité, ni en termes de construction.

Par ailleurs, les travaux de renforcement pour maintenir en bon état certains tronçons de pistes fortement dégradés sur une longueur de 60 Km n'ont pas été réalisés par manque de financement. En fait, il s'agissait de trois (3) contrats simplifiés pour les pistes conclus sur la base de consultation restreinte avec des entreprises à l'échelon local.

Résultats relatifs à l'objectif spécifique n°8: réaliser des travaux d'entretien des bâtiments administratifs.

Concernant la rénovation des bâtiments administratifs, aucune planification de réalisation n'avait été faite ni dans le temps, ni dans l'espace. Par ailleurs, le nombre de bâtiments concernés n'est pas défini. Les travaux de rénovation ont concerné en 2014: cinq (05) bâtiments servant de logement des cadres, un (01) jardin d'enfants, la base de vie de Yanfolila et le bureau de l'agent d'appui-conseil de Faraba. En 2015, les travaux ont porté sur seulement deux (02) bâtiments pour le logement du personnel.

Les dépenses prévues pour cette rubrique en 2014 s'élevaient à un montant de **Cinquante six millions six cent douze mille cent vingt sept (56 612 127) FCFA** financé par le budget national, lequel montant a été mobilisé au 31 décembre 2014 à 100%. En 2015, le montant des travaux effectués est de dix millions **(10 000 000) FCFA**.

Par rapport à la clôture du domaine de l'ODRS à Yanfolila, aucune réalisation n'a été enregistrée. D'ailleurs, il n'y a pas de planification faite en la matière dans le contrat-plan.

En ce qui concerne la construction de deux (2) magasins de stockage d'intrants agricoles à Sélingué et Yanfolila, la situation est identique à celle de la clôture du domaine de l'ODRS à Yanfolila.

2.2. Etat d'exécution Financière

En ce qui concerne le budget national, les réalisations par rapport aux dépenses prévues dans le Contrat-Plan, au titre du Personnel, du Fonctionnement et de l'Investissement durant les deux premières années ont été respectivement de **1 059 337 492 FCFA** pour 2014 et **822 448 444 FCFA** pour 2015 soit des taux de réalisation respectifs de **84,48%** et **48,41%**. (Cf. tableau d'exécution financière du budget national au 31 décembre 2014 et 2015 en **annexe n°7**).

Il ressort surtout de cette analyse, que les montants alloués aux investissements ont baissé de façon drastique entre 2014 et 2015 en passant respectivement de **609 985 606 FCFA** à **344 035 000 FCFA** avec des taux respectifs de **85%** et **46%**. Cette baisse en 2014 résulte de la situation économique particulièrement difficile que le pays traversait avec la crise du nord.

Par ailleurs, sur les autres rubriques, le budget d'Etat a été exécuté à hauteur de souhait voire même avec des dépassements notables en 2015 notamment sur les salaires et accessoires de salaires (**105%**) et aussi sur les frais d'électricité-d'eau- et téléphone (**120%**).

Concernant les fonds propres, les réalisations de recettes ont été de **58 780 385 FCFA** en 2014 et **98 548 721 FCFA** en 2015, soit des taux de réalisation respectifs de **30,5%** et **51, 3%**. (Cf. tableau d'exécution financière des fonds propres en **annexe n°8**).

Cette situation est surtout liée aux difficultés rencontrées pour le recouvrement de la redevance eau à Maninkoura au cours de la première année du Contrat-Plan (seulement **16,48%** de taux de recouvrement).

Cependant, il est important de noter que des efforts ont été fournis en 2015 à Maninkoura (**91%** de taux de recouvrement) et qui ont permis de passer de **43,4%** de taux de recouvrement en **2014 à 77, 56% en 2015**.

Par ailleurs, on note qu'aucune réalisation n'a été faite sur certaines rubriques telles que: les Ventes de poissons et alevins, les Prestations de l'usine de glaces, le Remboursement de prêts motos et motoculteurs qui rencontrent surement des problèmes de gestion.

TROISIEME PARTIE

III. ANALYSE/ APPRECIATION DE L'EXECUTION DU CONTRAT-PLAN PENDANT LES DEUX PREMIERES ANNEES

3.1. Appréciation des indicateurs

Tableau n°1 : Analyse des indicateurs des objectifs spécifiques du Contrat-plan

Objectifs/Résultats	Indicateurs prévus	Commentaires
Augmenter la production et de la productivité Agricoles des principales cultures de la zone d'intervention de l'ODRS	<u>Productions attendues en tonnes (t)</u>	
	An1 : 15930tonnes An2 : 18810tonnes	-le Riz en maîtrise totale : la production a subi au fil des deux années d'exécution du contrat-plan une baisse régulière par rapport à l'année de référence 2013. Les objectifs de production ont été atteints à 88,43% en 2014 et à seulement 72,70% en 2015.
	An1 : 40862,5tonnes An2 : 40 863tonnes	-le maïs conventionnel : la production a baissé en 2014 par rapport en 2013 et on est encore loin des objectifs fixés pour les deux années du contrat-plan. Les taux de réalisation sont respectivement de 53,08% pour 2014 et 69,39% pour 2015.
	An1 : 1240tonnes An2 : 1 364tonnes	-le mil : on note une tendance régulière à la baisse au cours des deux années du contrat-plan par rapport à la situation de référence de 2013. Les objectifs ont été atteints respectivement à 80,32% et 60,57% .
	An1 : 2375tonnes An2 : 2375tonnes	-le sorgho : la production connaît une hausse régulière pendant les deux années. l'objectif de production est atteint à hauteur de 71,29% en 2014 et 75,45% en 2015.
	An1 : 640tonnes An2 : 800tonnes	-la banane : la production de la banane a connu une augmentation spectaculaire en 2014 par rapport à la situation de référence de 2013 en passant de 350 tonnes à 510 tonnes avant de connaître une chute brutale en 2015 avec une production de 182 tonnes à cause des problèmes phytosanitaires et d'irrigation. Toutefois, les taux de réalisation des objectifs de production sont respectivement de 79,64% en 2014 et seulement de 22,72% en 2015.

	An1 : 4708 tonnes An2 : 4708 tonnes	-les arachides : les productions au cours des deux premières années affichent à peu près les mêmes niveaux. Par rapport à la situation de référence, elles sont en nette progression. Les taux de réalisation sont de: 110,76% en 2014 et 110,6% en 2015.
	An1 : 182,5 tonnes An2 : 185 tonnes	-le sésame : la production du sésame a connu un essor important au cours des deux premières années du contrat-plan. Elle a passé de 154 tonnes en 2013 à 325 tonnes en 2014 avant de connaître une légère baisse en 2015 avec une production de 302 tonnes . Les taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés sont de 177,80% en 2014 et 165,72% en 2015.
	An 1 : 13 200 tonnes An2 : 16 033 tonnes	-le manioc : la production a connu aussi une hausse spectaculaire par rapport à la situation de référence de 2013 qui était de 9713 tonnes. Les taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés sont de 178,14% en 2014 et 131,84% en 2015.
	Rendement en tonne/hectare)	
	An1 : 6 t/ha An2 : 6t/ha	-le Riz en maîtrise totale : les taux de réalisation par rapport à l'objectif de 6 tonnes/ha fixé pour les deux premières années du Contrat-plan sont respectivement de 88,6% en 2014 et 89,33% en 2015.
	An1 : 3,5tonnes/ha An2 : 3,5tonnes/ha	-le maïs conventionnel : l'objectif fixé qui est de 3,5 tonnes/ha pour les deux premières années du contrat-plan n'est atteint qu'à hauteur de 56,85% en 2014 et 67,42% en 2015
	An1 : 1,00tonne/ha An2 : 1,100tonne/ha	-le mil : les objectifs de rendements ne sont pas atteints et sont même en légère baisse par rapport 2013. Les taux de réalisation affichés sont respectivement de 85% en 2014 et 76,36% en 2015.
	An1 : 1,250tonnes/ha An2 : 1,250tonnes/ha	-le sorgho : l'objectif de rendement n'est atteint respectivement qu'à hauteur de 76,80% en 2014 et 80,8% en 2015.
	An1 : 0,88tonne/ha An2 : 0,88tonne/ha	-les arachides : les rendements obtenus au cours des deux premières années du contrat-plan sont supérieurs à l'objectif fixé qui est de 0,88 tonnes/ha .

		Les taux de réalisation affichés par rapport à cet objectif sont de 107% en 2014 et 104,5% en 2015.
	An1 : 0,5tonne/ha An2 : 0,5tonne/ha	-le sésame : les rendements obtenus ont connu une légère augmentation en 2014 par rapport à la situation de départ (0,54 tonne/ha en 2013 contre 0,59 tonne/ha) en 2014. Le rendement obtenu en 2015 est égal à celui de 2013.
	An1 : 16tonnes/ha An2 : 16tonnes/ha	-la banane : les rendements obtenus au cours des deux premières années dépassent largement l'objectif fixé avec des taux de réalisation de 102,50% en 2014 et 110,85% en 2015.
	An1: 18tonnes/ha An2: 20tonnes/ha	-le manioc : ils obtenus n'ont pas atteint le niveau de la situation de référence de 2013 qui était de 17,5t/ha . Les taux de réalisation par rapport aux objectifs fixés dans le contrat-plan sont respectivement de 93% en 2014 et 86, 3% en 2015.
Augmenter les superficies aménagées en vue de sécuriser les productions agricoles.	Superficie aménagée en hectare (ha) An1 : 555ha ; An2 : 635ha	Pas de réalisation en termes de surfaces nouvellement aménagées au cours des deux premières années du contrat-plan. Les études réalisées ont porté sur l'établissement du coût d'élaboration du cahier des charges et de la mise en œuvre du cadastre des aménagements de la zone d'intervention de l'ODRS. On note aussi la réalisation d'un ouvrage de décharge du collecteur principal du périmètre aval de Sélingué.
Maintenir les superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux primaires, secondaires et tertiaires pour assurer une meilleure gestion de l'eau d'irrigation.	Longueur de réseau d'irrigation entretenue en mètres linéaires (ml). Réseaux d'irrigation entretenus (Primaire et secondaire An1 : 51342 ml An2 : 25671 ml	Hormis les travaux de réhabilitation des réseaux hydrauliques prévus au cours des deux années tous les entretiens ont été réalisés à 100% et plus avec des résultats très satisfaisants. 100% de réalisation 224,5% de réalisation

	Réseaux de drainage entretenus (Primaire et secondaire en ml) An1 : 28612 ml An2 : 14306 ml Réseaux de circulation entretenus (Primaire et secondaire) An1 : 2000 ml An2 : 6000 ml	100% de réalisation 264,5% de réalisation 127% de réalisation 73,25% de réalisation
	Réseaux hydrauliques réhabilités (Primaire et secondaire) An1 : 100 ml An2 : 6500 ml Réseaux tertiaires d'irrigation entretenus. An 1 : 241515 ml An2 : 241515 ml Réseaux tertiaires de drainage entretenus An 1 : 191620 ml An2 : 191620 ml	Aucune réalisation durant les deux années 2014 et 2015. 0% de réalisation 0% de réalisation 100% de réalisation 100% de réalisation 100% de réalisation 100% de réalisation
<i>Promouvoir et valoriser les infrastructures en vue de l'amélioration des productions animales et piscicoles.</i>	-Nombre de bâtiments à construire pour l'aviculture (16). -Nombre de couveuses à installer An1 : 5 ; An2 : 5 -Nombre de mangeoires à installer. An1:30 ; An2 :40 -Nombre d'abreuvoirs à installer. An1 :40 ; An2 :30 -Nombre d'étangs piscicoles à construire. An1 :20 ; An2 :15 -Nombre de cages flottantes à installer	Aucune planification dans le temps et dans l'espace. Pas de réalisation physique sur le terrain. Aucune planification dans le temps et dans l'espace. Pas de réalisation physique sur le terrain. Aucune planification dans le temps et dans l'espace. Pas de réalisation physique sur le terrain. Aucune planification dans le temps et dans l'espace. Pas de réalisation physique sur le terrain. Il ya une incohérence dans la planification car le contrat-plan avait prévu 12 étangs au total. Les taux de réalisation respectifs sont de 50% et 46,67%. Les taux de réalisation respectifs sont de 37,5% et 31,25% par rapport aux prévisions

	An1 :32 ; An2 :32	annuelles déclinées dans les plans de campagne agricole.
<i>Promouvoir les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes.</i>	-Nombre de personnes installées dans le Petit élevage (Prévu : 60) -Nombre de personnes installées dans le maraichage (Prévu 150) -Nombre personnes installées dans la pisciculture (Prévu:120) -Nombre de personnes installées dans l'Agroalimentaire. (Prévu : 160) Nombre de jeunes installés dans les prestations de services avec les machines agricoles (Prévu: 30)	D'autres activités ont été programmées en annexe 8 du Contrat-Plan en lieu et place des actions visées dans cet objectif spécifique comme indiquées ci-dessous : -Concernant l'exploitation de parcelles, les taux de réalisation de femmes touchées sont respectivement de 83% en 2014 et seulement 21% en 2015. -Gestion des plates-formes : aucune réalisation n'est faite. -Commercialisation du Paddy) : les taux de réalisation par rapport aux prévisions de femmes à toucher sont de 77,5% en 2014 et 53% en 2015 ; -Concernant l'exploitation des produits forestiers (noix de karité, miel) : aucune information n'existe dans les différents rapports mis à disposition des consultants.
<i>Mettre en place un Plan de communication et de marketing.</i>	-Nombre de plan de communication et de marketing mis en place. Prévu : 1	Un (1) plan de communication a été validé. Sa mise en œuvre est effective (confection de la charte graphique et outils promotionnels tels que : le site WEB : www.odrsmali.org, et plaquette de présentation de l'ODRS).
<i>Réaliser des d'infrastructures routières pour le désenclavement de la zone d'intervention.</i>	-Nombre d'étude de faisabilité réalisé Prévu : 03 • Yanfolila-Torakoro: Prévu : 30 Km • Nénéko-Ouamandiana Prévu : 30Km • Yorobougoula-Nala: Prévu : 35 Km -Longueur de pistes construites. Prévu:35Km -Longueur de pistes renforcées. Prévu : 60Km	Non réalisée Non réalisée Non réalisée Non réalisée Non réalisée

<i>Réaliser des travaux d'entretien des bâtiments administratifs.</i>	-Nombre de bâtiments administratifs rénovés. Prévu : 09 -Nombre de domaine de l'ODRS clôturé. Prévu: 1 -Nombre de magasins de stockage construits. Prévu= 2	07 bâtiments en 2014 et 02 en 2015. Aucune réalisation, car le seul domaine à Yanfolila n'est pas clôturé. Aucune réalisation signalée dans les rapports d'exécution du Contrat-plan des deux premières années.

Observations : Les taux de réalisation et les appréciations sur les indicateurs retenus sont donnés dans le tableau synoptique de l'état d'exécution technique et financière du Contrat-Plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016) pendant les deux premières années 2014 et 2015 qui suit :

Tableau n°2: Situation synoptique de l'état d'exécution technique.

Objectif	Indicateurs prévus	Taux de réalisation (%)		Appréciations		
ETAT D'EXECUTION TECHNIQUE		2014	2015	A	B	C
N°2 :	Superficie aménagée en hectare (ha)	0	0			X
	Longueur de réseau d'irrigation entretenue en mètres linéaires (ml).					
	Réseaux d'irrigation entretenus (Primaire et secondaire)	100	224,5	X		
	Réseaux de drainage entretenus (Primaire et secondaire)	100	264,5	X		
	Réseaux de circulation entretenus (Primaire et secondaire)	127	73,25	X		
	Réseaux hydrauliques réhabilités (Primaire et secondaire)	0,00	0,00			X
	Réseaux tertiaires d'irrigation entretenus.	100	100	X		
	Réseaux tertiaires de drainage entretenus	100	100	X		
N°3 :	-Nombre de bâtiments à construire pour l'aviculture (16).	0	0			X
	-Nombre de couveuses à installées	0	0			X
	-Nombre de mangeoires à installées.	0	0			X
	-Nombre d'abreuvoirs à installées.	0	0			X
	-Nombre étangs piscicoles à construire.	46,6	31,2		X	

N°4	Nombre de personnes installées dans le Petit élevage.	0	0			X
	Nombre de personnes installées dans le Maraichage.	ND	ND			X
	Nombre de personnes installées dans la pisciculture.	0	0			X
	Nombre de personnes installées dans l'Agroalimentaire.	ND	ND			
	Nombre de jeunes installés dans les prestations de services avec les machines agricoles.	0	0			X
N°5	-Nombre de cadre de concertation mis en place et animé.	0	0			X
	-Nombre d'appuis techniques apportés aux Communes rurales dans le cadre de l'élaboration et la de la mise en œuvre de leur (P.D.S.E.C.).	0	0			X
N°6	-Nombre de plan de communication et de marketing mis en place.	-	100			X
N°7	-Nombre d'étude de faisabilité réalisé	0	0			X
	-Longueur de pistes construites (en Km)	0	0			X
	-Longueur de pistes renforcées (Km).	0	0			X
N°8	-Nombre de bâtiments administratifs rénovés	100	100	X		X
	-Nombre de domaine de l'ODRS clôturé.	0	0			X
	-Nombre de magasins de stockage construits.	0	0			X

A : Satisfaisant

B : Passable

C : Pas satisfaisant

Tableau n°2 (bis) : Situation synoptique de l'état d'exécution financière

ETAT	Indicateurs prévus	Taux de réalisation (%)		Appréciation		
		2014	2015	A	B	C
	Postes de dépenses					
	Dépenses de fonctionnement	67,1	43,5		X	
	Salaires et accessoires de salaires	92,5	105,4	X		
	Electricité –Eau-Téléphone	91	120,4	X		
	Investissement	85,	46			
	Etudes et recherche	95,3	37			
	Contre partie PRESA DCI / ODRS	-	0			X
	Autres Charges du personnel et communes	100	100	X		
	Total dépenses de l'Etat	84,4	48,4		X	
ODRS	Dépenses sur ressources propres					
	Redevances eau	53	73		X	
	Ventes diverses et location bâtiments	12,2	12,9			X
	Remboursement de prêts motos/ motoculteurs	0	0			X
	Total dépenses ressources propres	30,5	51,3			X

A : Satisfaisant

B : Passable

C : Pas satisfaisant

3.2. Appréciation du respect des engagements pris les différentes parties prenantes

3.2.1. Appréciation du respect des engagements de l'Etat

Tableau n° 3: Situation de l'état d'exécution des engagements de l'Etat

Engagements	Etat d'exécution
<i>Mettre en place les dotations budgétaires nécessaires à la réalisation des missions de service public de l'Office de Développement Rural de Sélingué conformément aux dispositions du Contrat Plan (MEF).</i>	L'Etat a respecté tous ses engagements financiers en 2014 avec un léger dépassement (au niveau des imprévus notamment le capital décès, les avances des agents et le paiement INPS du personnel). Par contre, en 2015, les engagements n'ont pas été tenus. Il y a eu un manque à gagner de 241 444 000 F CFA. En date du 30 novembre 2014, sur une prévision budgétaire de 550 000.000 FCFA, 416 728 075 F CFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 75,77%. Le montant des crédits engagés s'élève à 549 987 967 F CFA soit un taux de mobilisation de 99,99%. A la date du 30 septembre 2015, sur une prévision budgétaire de 904 779 000 FCFA, 684 064 217 F CFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 75,61%. Le montant des crédits notifiés s'élève à 812 234 000 F CFA soit un taux de mobilisation de 89,77%.
<i>Mettre en place des ressources provenant du budget spécial d'investissement (MPP, MEF, MDR).</i>	La dotation budgétaire Spécial d'Investissement (BSI) pour l'année 2014 s'élève à 550 000 000 FCFA dont 400 000 000 FCFA en investissement et 150 000 000 FCFA en fonctionnement lié à l'investissement. La dotation en Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour l'année 2015 s'élève à 373 500 000 FCFA dont 249 000 000 F CFA en investissement et 124 500 000 FCFA en fonctionnement lié à l'investissement.
<i>Contribuer à mobiliser les Partenaires Techniques et Financiers pour le financement des projets initiés dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Contrat-Plan (MDR).</i>	L'Etat, a multiplié les contacts avec les Partenaires au développement et les organismes de financement internationaux afin d'obtenir le financement de nouveaux projets. Les requêtes soumises au financement sont relatives à la réhabilitation du périmètre aval de Sélingué et son extension et l'aménagement de la plaine de Kotouba. Comme suite, le PRESA/DCI qui prend en compte la deuxième requête, a fait l'objet d'un accord de prêt signé le 23 janvier 2014 entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD).

	La mise en œuvre dudit projet est effective à cette date. Par ailleurs, on peut noter comme actions engagées: ✓ la signature d'un protocole relatif à la mise en œuvre du « Projet Global Water Initiative (GWI)-Eau pour l'agriculture » à travers l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ; ✓ la demande de la Direction de l'ODRS pour solliciter l'accompagnement du Conseil Régional de Sikasso en vue de l'aménagement des plaines étudiées et de l'immatriculation du patrimoine de l'ODRS; ✓ la soumission à la Banque Islamique de Développement (BID) d'une note conceptuelle du projet sur le renforcement de la résilience des populations de la zone ODRS face aux effets du changement climatique par le Ministère du Développement Rural.
<i>Créer un environnement favorable au développement économique et social de la zone d'intervention de l'ODRS (MDR, MEF,...).</i>	Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique de Développement Agricole, le Gouvernement a pris certaines mesures ou initiatives qui contribuent à créer un environnement favorable au développement socio-économique des populations rurales, notamment : - la poursuite de la politique de subvention des intrants agricoles dont l'objectif est de faciliter l'accès d'un grand nombre de producteurs aux principaux intrants (engrais et semences) des cultures d'intensification comme : le Riz en système de maîtrise totale et le maïs, le blé, le coton, etc. - l'affectation de 15% du budget national au développement rural à partir de 2015 ; - la mise en œuvre du programme pilote des Centres Ruraux de Prestation de services agricole pour développer un mécanisme permanent de mise à disposition de services Agricoles aux producteurs en milieu rural et créer des emplois afin de réduire le taux de chômage et l'exode rural des jeunes; - la création de l'Agence Nationale de Promotion des ADRU pour la définition et la mise en œuvre d'une approche permettant d'accélérer la modernisation et la transformation structurelle du secteur Agricole à travers : (i) la promotion d'un nouveau type d'entrepreneur agricole de taille optimale ; (ii) l'appui à la mutation progressive des exploitations familiales en commerciales et (iii) le

	développement de partenariat avec les agro-industries pour mobiliser les financements privés et faciliter les transferts de technologies et de compétences ; - la création de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau à usage Agricole qui aura trois fonctions essentielles : a) mettre à disposition des usages agricoles, des terres aménagées et équipées, b) assurer la disponibilité de l'eau aux exploitants des périmètres moyens et c) appuyer les services publics dans les études générales et stratégiques ; - la mise en œuvre d'un programme de mécanisation et de motorisation Agricole dont l'objectif est l'amélioration de la production et de la productivité Agricoles en facilitant l'accès du plus grand nombre d'exploitants Agricoles, notamment les jeunes et les femmes, à la traction animale et à la motorisation et cela conformément à la Politique de Développement Agricole (PDA) adopté en 2013. Ce programme a débuté en 2015, par la phase pilote de subvention de 1000 tracteurs
<i>Evaluer annuellement l'exécution du Contrat-Plan au cours des sessions du Comité de Suivi mis en place.</i>	Le comité de suivi a tenu deux sessions d'évaluation du Contrat-Plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016). La première s'est tenue, le 19 décembre 2014 et la seconde le 07 février 2015.

Commentaires : l'Etat a fait de son mieux pour respecter tous ses engagements en 2014. Cependant, en 2015, il n'a pu que mobiliser qu'environ la moitié des fonds destinés aux investissements à cause des problèmes liés à la situation économique très difficile du pays consécutifs à la situation des conflits au nord du pays.

3.2.2. Appréciation du respect des engagements de l'ODRS

Tableau n° 4: Situation de l'état d'exécution des engagements de l'ODRS.

Engagements	Etat d'exécution
<i>Sécuriser les productions agricoles à travers l'augmentation des superficies aménagées.</i>	Durant les deux années d'exécution du Contrat-plan, les aménagements programmés n'ont pas été réalisés. Le Projet de Renforcement de la Sécurité Alimentaire par le Développement des Cultures Irriguées (PRESA-DCI) a pris un retard dans son démarrage. Seulement on peut noter ici, la réalisation de l'étude technique du seuil de Kourouba par le Programme de Développement de l'Irrigation dans le Bassin du Bani et à Sélingué (PDI-BS). Le dossier de la construction du seuil de Kourouba par le PDI-BS est au stade de qualification des entreprises pré qualifiées dont le démarrage des travaux est prévu pour le 1^{er} trimestre 2016. Par ailleurs, dans le cadre de la sécurisation de l'exploitation du périmètre de Sélingué, l'UICN en collaboration avec l'ODRS a entamé le processus d'immatriculation dudit périmètre.
<i>Maintenir les superficies déjà aménagées par l'entretien régulier des réseaux d'irrigation, de drainage et des stations de pompage pour une meilleure gestion de l'eau d'irrigation.</i>	Dans le cadre de la maintenance des réseaux (primaire et secondaire) d'irrigation, de drainage et des stations de pompage qui est à la charge de l'ODRS, les actions entreprises ont été : la signature d'un contrat annuel relatif à l'entretien des stations de pompage d'exhaure et d'admission ; le nettoyage et le faucardage du réseau primaire d'irrigation et du réseau secondaire ; le curage de l'ensemble du réseau de drainage du périmètre irrigué de Sélingué par la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) ; la consolidation du réseau hydraulique et de traitement des drains tertiaires.
<i>Elaborer et transmettre à la tutelle le programme annuel d'entretien du réseau d'irrigation et de drainage.</i>	Les besoins d'entretien au cours des deux années ont été identifiés par le Département Aménagement, Infrastructures et Equipements Ruraux (DAIER) de l'ODRS sur la base des difficultés d'irrigation ou de drainage recensées au cours de la campagne précédente. Les besoins ont été ensuite priorisés et calés en fonction de l'enveloppe disponible. Les besoins retenus étaient relatifs aux travaux de désherbage, d'entretien, de nettoyage, de consolidation du

	réseau hydraulique et de traitement des drains tertiaires. Les programmes sont soumis au département de tutelle pour avis avant le lancement des Appels d'Offres (DAO).
<i>Améliorer la production et la productivité par l'appui conseil, la formation des producteurs et de l'encadrement, l'introduction des variétés performantes.</i>	Eu égard à l'évolution des superficies en zone ODRS et des besoins des producteurs en appuis techniques, le schéma d'encadrement sur le terrain a été réaménagé. Ainsi, tous les secteurs des périmètres ont été répartis en zones d'appui conseil améliorant du coup l'accès des producteurs au service d'appui-conseil. Dans le cadre de la formation des producteurs : - 360 producteurs formés sur la technologie du placement profond de l'urée en collaboration avec le partenaire IFDC ; - 2128 producteurs dont 128 femmes formés sur les itinéraires techniques du riz et la gestion de l'eau ; - 114 producteurs dont 82 femmes ont été formés en maraîchage ; - 50 producteurs dont 20 femmes formés aux techniques de maraîchage et de plantation d'arbres fruitiers par le PDI-BS à travers la Convention IER/PDI-BS ; - 06 Champs Ecoles des Producteurs installés dans le périmètre irrigué de Sélingué. <i>Dans le cadre de la formation des agents d'encadrement :</i> - 51 agents sur les techniques d'évaluation du rendement et sur les itinéraires techniques de production et de protection du riz ; - 08 agents sur la technologie du placement profond de l'urée ; - 18 cadres en leadership et management des ressources humaines ; - 02 cadres en audit et contrôle interne ; <i>Dans le cadre de la formation des agents d'appui-conseil :</i> - 04 agents sur les techniques et outils d'animation ; - 07 agents sur le genre et développement dans le cadre des activités du PDI-BS ; - 01 ingénieur sur les techniques de production rizicole au centre de spécialisation en riz à Niono.

	<i>Dans le cadre de l'introduction des variétés performantes,</i> les activités menées ont surtout porté sur les tests variétaux, la multiplication des semences de riz (irrigué et pluvial) de six (06) écotypes différents et cela en partenariat avec le CRRA de Sikasso. Les tests variétaux durant l'hivernage ont porté sur 1066 lignées. Ce programme piloté par le CRRA de Sikasso est financé par Africa Rice. <i>Dans le cadre de l'appui conseil,</i> l'ODRS et l'UICN ont procédé à l'élaboration et à la présentation du plan d'action pour la redynamisation du conseil agricole en zone ODRS aux différents acteurs (structures techniques, organisations de producteurs, ONG, partenaires financiers...) le 11 juin 2015, lors d'un atelier. L'objectif du processus est de proposer de manière participative un plan d'action afin de disposer d'un conseil agricole efficace pour l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles dans la zone ODRS.
<i>Améliorer les revenus des producteurs par l'accroissement des productions agricoles, la diversification des activités de production, le désenclavement des zones de production, la valorisation des productions et l'appui aux collectivités décentralisées.</i>	<i>Dans le cadre de la diversification des sources de revenu des exploitants</i> et de la sécurité alimentaire, diverses cultures ont été pratiquées en contre saison à côté du riz qui constitue la principale spéculation. La diversification a concerné le maïs hybride, l'arachide, le sésame, la banane, le manioc, l'arachide de décrue, la patate de décrue, la pomme de terre et l'oignon. On peut citer au titre de 2015, les réalisations en cultures de diversification de 559 ha de sésame et 1008 ha de manioc. Aussi, l'ODRS a assuré l'appui-conseil aux groupements de producteurs et aux femmes intervenant dans les domaines de la pisciculture, de la rizipisciculture, de l'embouche et de l'aviculture en vue de la dynamisation des ces activités. Une étude d'évaluation est en cours de réalisation dans la zone grâce à l'appui du partenaire Global Water Initiative (GWI) pour connaître l'impact des programmes mis en œuvre dans la zone ODRS notamment en ce qui concerne l'augmentation des revenus des producteurs et l'amélioration du niveau de vie des populations.

<i>Développer les activités de promotion féminine et poursuivre l'insertion des jeunes dans les circuits de production agricole.</i>	Dans le cadre de la promotion des activités des femmes, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit : - de la formation de vingt-cinq (25) femmes leaders d'OP en alphabétisation fonctionnelle avec l'appui du partenaire DIACONIA, - de la formation de deux cent soixante six (266) auditeurs dont 140 femmes en alphabétisation fonctionnelle, à la commercialisation et à la transformation du riz avec l'appui du PDI/BS, - de la formation de treize (13) femmes responsables de coopératives en gestion administrative et financière avec l'accompagnement de l'IFDC, - de la formation de douze (12) femmes en marketing et commercialisation des produits agricoles, - de l'appui à la coopérative des étuveuses de riz de Sélingué pour leur participation à l'exposition du riz étuvé lors du Festival International de Sélingué, - de l'appui à la structuration d'une association de femmes pour la promotion de l'aviculture et de la pisciculture ; - de la dotation de 27 groupements féminins en 200 foyers NAFACAMA ; - du suivi des parcelles de cultures sèches exploitées par les femmes de dix (10) villages durant la campagne d'hivernage sur 1352 ha exploités dont 921 ha d'arachide, 327 ha de riz de bas-fonds et 104 ha d'autres cultures ; - de l'identification et l'évaluation des besoins des groupements féminins ; - de l'appui en semences d'oignon et de gombo à 887 producteurs regroupés en 18 associations et groupements féminins de la zone de Maninkoura, l'appui en kits d'étuvage à travers le WAAPP à la coopérative des étuveuses de Sélingué ainsi qu'à l'établissement de son bilan, la formation des responsables de l'association « Faso Yiriwa Ton » des femmes de Médine 1 de Dalabala sur la tenue des supports de gestion ; - de l'appui aux groupements féminins Sodja des Etuveuses de Maninkoura, de Dalani, de Kourouba et à l'Association des Femmes pour l'Emergence et le Développement Bougoubada avec des donations de plate-forme multifonctionnelles.
---	---

	<i>Dans le cadre de l'insertion des jeunes dans les circuits de production</i> les actions menées ont trait à : - l'appui à la structuration de deux (2) Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en vue de la création d'un Centre Rural de Prestation de services Agricoles ; - l'identification et l'évaluation des besoins en formation et en équipements de trois (3) Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ; - l'installation de deux cages flottantes pour la pisciculture dont l'une au profit du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Jigiya de Maninkoura et l'autre pour la Coopérative des pêcheurs de Kourouba ; - la création d'un Centre Rural de Prestation (CRP) au compte du GIE « Siguida Yiriwa Ton » - la mise en place de l'association « Jiguiya » des jeunes de Maninkoura ; - l'octroi de quinze (15) semoirs philippins de semences pré germées de riz à douze (12) coopératives (Sélingué : 9 et Maninkoura : 3) ; - la soumission à la Coopération Technique Belge (CTB) à travers Trade for Development pour requête de financement d'un dossier de projet de consolidation de la coopérative des semenciers de Sélingué en équipement et intrants.
<i>Protéger l'environnement et gérer rationnellement les ressources du lac.</i>	<i>Dans le cadre de la protection de l'environnement et de la gestion rationnelle des ressources du lac,</i> un certain nombre d'actions ont été entreprises notamment : - l'aménagement de l'espace de la pépinière sur une superficie de 0,25 ha (forage équipé de pompe électrique alimentée avec panneaux solaires et l'installation d'une cuve de 5 m³) ; - le suivi des actions de reboisement avec la conduite de deux missions d'évaluation qui ont permis d'estimer à 70% le taux de survie des plantations ; - les actions de défense et de restauration des sols ; - le suivi et traitement des gîtes potentiels de prolifération de simules avec la conduite de 11 séances de contrôle dont le résultat a abouti à effectué un seul traitement au niveau de 19 points avec 47 litres de produit BT ;

	- le suivi de la salubrité des ports de pêche avec la tenue de 4 réunions d'information et de sensibilisation ; - les prélèvements et d'analyse d'échantillons d'eau du lac et des forages dont 5 ont été réalisés en 2014 au niveau de trois points (la Carrière, la station d'admission et au niveau du collecteur C1). Au total 11 paramètres ont été analysés et les résultats obtenus montrent que les eaux prélevées ne sont pas polluées. D'autres actions de la protection de l'environnement ont été aussi menées, telles que : - la confection de 420 foyers améliorés suite à sept (7) séances de sensibilisation ; - la dotation de 27 groupements féminins en 200 foyers NAFACAMA ; - la sensibilisation de 226 producteurs dont 86 femmes sur les feux de brousse ; - l'obtention de permis par le PDI-BS pour la zone de Maninkoura dans le cadre du plan de gestion environnemental et social de la construction du seuil de Kourouba ; - l'enregistrement et la diffusion d'une émission sur la protection de l'environnement par l'ORTM ; - la production de plants et le reboisement grâce à l'appui du PDI-BS, qui a mis à la disposition de 15 planteurs 1654 plants (dont 1544 plants d'agrumes et 110 plants de manguiers), 7,7 tonnes de fumure organique (PROFEBA) et 10 sachets de produit phytosanitaire.
<i>Mettre tous les moyens en œuvre pour atteindre l'équilibre de sa gestion sur la base de ses recettes propres (produits des redevances et prestations diverses), des subventions de l'Etat et des ressources extérieures.</i>	Les taux de réalisation sur les ressources propres demeurent faibles notamment la redevance eau (30,51% en 2014 et 51,3% en 2015), et nuls pour certaines postes comme les ventes de poissons d'alevins, les Prestations de l'usine de glaces et le Remboursement de prêts motos et motoculteurs. A cet effet, le Comité de suivi du Contrat-plan avait constaté une amélioration du taux de recouvrement de la redevance eau du périmètre de Maninkoura, mais toutefois il a invité les Producteurs à travers leurs responsables de s'investir davantage pour rehausser le taux de recouvrement. On a noté qu'effectivement, grâce à des efforts de sensibilisation menés avec l'appui des autorités administratives, le taux de perception de la redevance eau s'est beaucoup amélioré.

	Aussi, une recommandation a été formulée à l'endroit de l'ODRS par le Comité de suivi du Contrat-Plan relative à la récupération des arriérés de prêts sur les motos et les motoculteurs.
<i>Poursuivre l'application scrupuleuse des cahiers de charges ODRS / Attributaires définissant les conditions d'attribution et/ou d'exploitation des infrastructures, afin d'assurer aux différents exploitants la sécurité nécessaire</i>	L'ODRS a procédé, au titre de l'année 2014 à : - <i>l'information et la sensibilisation des producteurs</i> sur le contenu du cahier des charges et des conventions d'exploitation dans le cadre de la Collaboration ODRS/PDI-BS relative à l'appui conseil agricole. Les messages diffusés ont porté sur : les obligations de l'ODRS, les obligations des exploitants en matière d'exploitation du périmètre par le respect des calendriers culturels, la gestion de l'eau, l'entretien des réseaux et ouvrages tertiaires et quaternaire, l'utilisation de variétés précoces et l'importance du paiement des redevances ; les types d'infractions ainsi que les pénalités et l'importance de la signature de la convention d'exploitation pour l'exploitant en termes de sécurité foncière. Des messages de sensibilisation et d'information ont été diffusés à l'attention des producteurs par le canal des radios de proximité sur le contenu du cahier des charges. - <i>la signature des conventions d'exploitation des parcelles par les producteurs ;</i> - <i>le suivi de l'application du cahier de charges</i> par les agents d'encadrement qui a permis de sensibiliser les contrevenants et de distribuer des avertissements les obligeant à réparer les dégâts causés. En 2015, suite à certains constats tels que : l'insuffisance dans l'entretien du réseau tertiaire, l'obstruction des canaux d'irrigation et de drainage par les résidus de récolte, la divagation des animaux, la destruction des ouvrages par les producteurs, l'utilisation de variétés non autorisées et la dégradation du réseau de circulation par les camions ; la Direction Générale de l'ODRS en collaboration avec les autorités politiques et administratives (le Sous préfet, les maires , les présidents de sociétés coopératives, les chefs de village, les membres du comité paritaire, les chefs secteurs et les chefs de casier) a organisé le 26 août 2015 une journée de réflexion autour des difficultés ci-dessus évoquées.

	A l'issue la tenue de cette journée de réflexion, les recommandations suivantes ont été formulées : - l'application stricte des dispositions du cahier de charges ; - le nettoyage des réseaux tertiaires au plus tard le 10 septembre 2015 ; - une large information de l'ensemble des producteurs à travers les radios de proximité, - le renouvellement des mandats des organes de gestion au niveau local et - la réglementation de la circulation des camions dans le périmètre.
<i>Créer les conditions favorables à la transformation de la zone en un Agro-pôle de développement.</i>	Conformément à l'un des objectifs de la nouvelle politique foncière agricole qui consiste à « <i>assurer la régulation des options de cessibilité et de transmissibilité des terres selon le principe d'équité entre tous les producteurs et toutes les productrices notamment les groupes marginalisés</i> » et aussi dans le souci de créer un cadre attractif pour les investisseurs privés pour la création d'un agropole dans sa zone d'intervention, l'ODRS, en collaboration avec Global Water Initiative, a entamé le processus de sécurisation foncière des domaines immobiliers de l'ODRS par la mise en œuvre d'un cadastre des aménagements afin d'immatriculer les terres. Cela, permettra à moyens termes de purger les terres à aménager du droit coutumier d'usage et de les déclarer d'utilité publique. Le premier volet a été l'immatriculation foncière du périmètre irrigué de Sélingué avec ses servitudes dont les travaux de levés topographiques ont démarré au cours du mois de mars 2015.
<i>Poursuivre et intensifier la collaboration avec les Partenaires Privés dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes de développement.</i>	L'ODRS a continué a renforcé le partenariat- Public Privé, à travers : - les activités d'information et de sensibilisation dans la zone de Yanfolila sur la faisabilité de « villages agricoles » dans le cadre du partenariat avec la société Mori-Investment ; - les contacts avec la société Harvest Internationale pour la valorisation et l'exploitation des deux (2) infrastructures portuaires de la Carrière et de Faraba ; - l'élaboration d'un projet de convention d'exploitation et de gestion des infrastructures et équipements portuaires et sa station piscicole ; - l'organisation des séances de travail avec des sociétés

	AGRO-D-SA et AID-SA en vue de faire l'état des lieux des parcelles faisant l'objet de convention ; - la conclusion des conventions de réhabilitation, d'exploitation et de gestion de ses infrastructures piscicoles avec la Ferme Boubacar DIALLO et la Société Harvest Internationale en mars 2015. Les actions menées dans ce cadre durant l'année 2014 sont : - la signature d'un protocole de collaboration avec IFDC dans le cadre de la mise en œuvre du projet sous régional « PRIME » (Produire plus de Riz avec Moins d'Engrais) ; - poursuite de la mise en œuvre du protocole avec la société « Eléphant Vert Mali » dans le cadre de l'utilisation des bio fertilisants ; - la concertation avec le centre de formation « WAARI » pour la formation des producteurs et le développement de l'agro-business dans la zone ; - l'élaboration d'un projet de convention d'exploitation et de gestion des infrastructures et équipements portuaires et la station piscicole de l'ODRS par la Ferme Boubacar DIALLO.
<i>Exécuter les activités du Contrat - Plan 2014 - 2016 suivant les indicateurs de performance consignés en annexe n°1 du document dudit Contrat-plan.</i>	Les actions de développement planifiées dans le Contrat-Plan (2014-2016) ont été désagrégées dans des programmes annuels de l'ODRS. Compte tenu des périodes de tenue des sessions du Comité de suivi du Contrat-plan tous les résultats ne sont pas disponibles pour être intégrés dans les rapports d'exécution du Contrat-plan. Les activités menées durant les deux premières années sont évaluées en fonction des indicateurs de performance et ont été consignés dans les rapports d'activités produits en fin d'année pour être soumis au Conseil d'Administration de la structure. A ce sujet, l'équipe d'évaluation était obligée de se rabattre sur les rapports d'activités annuels pour avoir certaines informations importantes.

Commentaires : Beaucoup d'efforts ont été fournis par l'ODRS pour tenir au respect de ses engagements. Toutes, il reste encore des améliorations à faire dans certaines domaines notamment comme : l'application scrupuleuse des cahiers de charges ODRS / Attributaires, la récupération de ressources propres pour assurer l'équilibre de gestion, l'accroissement des productions agricoles, le désenclavement des zones de production, la valorisation des productions agricoles, l'appui aux collectivités décentralisées.

3.2.3. Appréciation du respect des engagements des producteurs

Tableau n°5 : Situation d'exécution des engagements des Producteurs.

Engagements	Etat d'exécution
<i>Améliorer la productivité en appliquant toutes les techniques d'intensification des cultures préconisées par l'encadrement.</i>	Les techniques d'intensification des cultures conseillées par l'encadrement concernent essentiellement : le respect du calendrier agricole, l'utilisation des semences sélectionnées, la fertilisation organique et minérale, la lutte contre les adventices et les déprédateurs, etc. En matière de respect du calendrier agricole, d'une façon générale, le calendrier agricole est respecté en contre saison par la majorité des exploitants. Par contre en hivernage, il est peu respecté pour les raisons suivantes : l'insuffisance d'équipement pour réaliser au même moment toutes les activités agricoles (cultures dans le périmètre et hors périmètre) ; la pratique d'extension des superficies ; la mauvaise répartition des pluies ; insuffisance de la main d'œuvre familiale à cause des activités d'orpaillage ; les risques liés aux inondations et à la prolifération des nuisibles, etc. Ainsi, à Sélingué, 95 % des exploitants ont respecté le calendrier en culture de contre saison contre 60% en culture d'hivernage. A Maninkoura 97% des exploitants ont respecté le calendrier en culture de contre saison contre 94% en culture d'hivernage. Concernant l'utilisation des semences sélectionnées, les sociétés coopératives de producteurs de semences de Sélingué et de Maninkoura sont engagées pour subvenir à la satisfaction des besoins en semences sélectionnées des producteurs de la zone. Elles interviennent non seulement dans la production, mais aussi dans la sensibilisation des producteurs quant à l'importance de l'utilisation de la bonne semence. Ainsi, sur un besoin recensé de 57,2 tonnes en 2014, 65,16 tonnes de R2 ont été mises à la disposition des exploitants soit 114%.

	En matière de fertilisation organique et minérale, au niveau des périmètres de Sélingué et de Maninkoura, la fertilisation concerne l'ensemble des spéculations. Le riz et le maïs ont bénéficié de la subvention de l'Etat. La poursuite du programme de subvention des intrants agricoles a favorisé une forte application de l'engrais à dose requise par la plupart des producteurs sur les cultures bénéficiaires de cette subvention. D'une manière générale, l'utilisation de la fumure organique reste faible dans la zone.
<i>Appliquer scrupuleusement l'ensemble des textes contractuels (convention et tout autre Contrat de gestion ou d'exploitation) conclus entre l'ODRS et les producteurs, notamment : ceux relatifs à l'exploitation des périmètres, à : l'attribution des parcelles, l'exploitation des terres, au paiement des redevances et toutes autres taxes, l'entretien des infrastructures hydrauliques tertiaires, suivre le service de l'eau, au retrait des parcelles ; l'entretien régulier du réseau tertiaire et quaternaire ; l'exploitation des infrastructures portuaires ; l'exploitation des aménagements piscicoles et la gestion des infrastructures communautaires.</i>	Au titre du paiement de la redevance eau : Des missions conjointes (ODRS-Comité Paritaire- Autorités administratives et politiques) d'information et de sensibilisation ont été menées, les taux de recouvrement de la redevance eau se sont améliorées mais restent encore en dessous des attentes. Dans le domaine du service de l'eau: des tours d'eau sont organisés dans les deux périmètres par les groupements d'irrigants constitués essentiellement de producteurs. Le suivi et le respect des tours d'eau se font par les responsables de ces groupements en collaboration avec le service de gestion eau. Le tour d'eau est respecté à plus de 90% par les producteurs de Sélingué et de Maninkoura. Les difficultés dans le cadre du service de l'eau sont constatées dans les deux périmètres mais qui n'ont pas beaucoup affecté le bon déroulement des campagnes agricoles. Il s'agit notamment: - des problèmes d'approvisionnement en eau consécutives à des interruptions du courant électrique et - des pannes de pompes à Maninkoura, ainsi de la vétusté des canaux d'irrigation à Sélingué.

	Dans le domaine de l'exploitation et de la valorisation des ressources halieutiques, les actions menées ont été les suivantes : - la conclusion de conventions de réhabilitation, d'exploitation et de gestion des infrastructures halieutiques avec la ferme Boubacar DIALLO et la Société Harvest Internationale en mars 2015 ; - l'installation de huit (08) cages flottantes dont six (06) à Sélingué et deux (02) dans la zone de Maninkoura. Dans le domaine de l'entretien du réseau tertiaire et quaternaire, en 2014, pour les deux périmètres (Sélingué et Maninkoura) l'entretien du réseau (désherbage et nettoyage) a porté sur 241 515 ml de réseau tertiaire et 191 620 ml de réseau tertiaire de drainage. En 2015, suite aux multiples rencontres organisées avec les producteurs par la Direction de l'ODRS avec l'appui des autorités locales (Sous préfet de Kangaré, Maires), l'entretien du réseau été exécuté dans le temps imparti à hauteur de 100% à Sélingué et 60% à Maninkoura.
<i>Apurer les dettes collectives et/ou individuelles contractées par les paysans afin de rendre les organisations socioprofessionnelles crédibles et plus opérationnelles.</i>	Au titre de l'année 2014, des difficultés dans l'octroi des crédits de campagne ont été constatées à cause du faible niveau de remboursement des dettes contractées par les paysans auprès des Institutions de Micro finance. Par exemple à Maninkoura qui est une parfaite illustration de ce problème, le taux de remboursement est de 52% pour Kafo jiginew pour un crédit en souffrance de 22 076 077 FCFA et aussi de 86,2 % pour la caisse Kondo jigima pour un crédit en souffrance de 1 182 650 FCFA. Face à cette situation, deux (2) réunions ont été tenues par le Représentant des producteurs au Conseil d'Administration de l'ODRS avec des Responsables des Sociétés Coopératives afin de chercher les voies et

	moyens pour apurer les arriérés de crédits contractés. En 2015, plusieurs actions allant dans le sens de trouver de meilleures stratégies susceptibles d'apurer les arriérés ont été menées, notamment la tenue, le 15 octobre 2015 de la concertation ODRS-Producteurs-Institutions de Micro finances et la manifestation d'intérêt du partenaire GWI-UICN pour la réalisation d'une étude sur l'accès au financement des producteurs de la zone ODRS.
<i>Sensibiliser leurs membres pour le paiement des redevances aux dates indiquées dans le cahier des charges.</i>	Les responsables des producteurs dans le souci du respect des délais de paiement des redevances, ont effectué des missions de sensibilisation et de rappel. En plus de ces missions, les radios de proximité ont été mises à profit pour une large diffusion des dates indiquées dans le cahier des charges qui sont : - le 30 Juin pour la contre saison de riz; - le 31 Décembre pour le riz d'hivernage ; - le 30 Avril pour le maraîchage ; - le 31 Octobre pour la culture de banane. Le constat qui se dégage est qu'à Sélingué les dates sont respectées contrairement à Maninkoura où des difficultés sont enregistrées. L'implication effective des autorités administratives et politiques de la région de Koulikoro, du comité paritaire de gestion du périmètre de Maninkoura, a permis une amélioration significative du taux de recouvrement de la redevance à date échue.
<i>Assurer la protection de l'environnement à travers la mise en œuvre des mesures de défense et de restauration des eaux et des sols.</i>	En matière de production de plants, 2014 : 35200 plants toutes espèces confondues, soit un taux de réalisation de 195,6%. L'essentiel de cette production reste focalisée sur les essences fruitières en l'occurrence les manguiers et l'anacarde.

	2015 : 17500 plants toutes espèces confondues ont été produits par les exploitants sur une prévision de 13000, soit un taux de réalisation de 134,61%. Dans le domaine du reboisement, 2014 : 28,02 ha ont été réalisés dont 13,72 ha en agrumes, 8,42ha en Eucalyptus et 5,62 ha en manguiers. 2015 : 34 ha sur une prévision de 98 ha ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 35%. La répartition de ces superficies est de 23 ha en agrumes, 8,3 ha en Eucalyptus et 2,7 ha en manguiers. Dans le domaine de la défense et de restauration des sols, les réalisations par les populations restent encore timides, dispersées et concernent essentiellement la les haies vives et les brises vents surtout au niveau des jardins maraîchers et des plantations. Au titre de l'année 2015, 1000 mètres linéaires sur une prévision de 3000 ont été réalisés dans le cadre de la sécurisation des jardins maraichers soit un taux de réalisation de 33.33%.
--	---

Commentaires : Les producteurs ont respecté en grande partie leurs engagements. Cependant, de gros efforts restent à faire dans les domaines de la fertilisation organique, de la défense et restauration des sols, le reboisement, le paiement des redevances aux dates convenues, à l'apurement des dettes collectives, à l'exploitation et la valorisation des ressources halieutiques, l'entretien des réseaux tertiaires et la protection des infrastructures et des ouvrages d'irrigation.

3.4. Quelques éléments d'impact de la mise en œuvre du Contrat-Plan 2014-2016

En attendant les résultats de l'étude en cours menée par l'ODRS et son partenaire Global Water Initiative (GWI) afin de connaître l'impact des programmes mis en œuvre, la présente évaluation se limitera sur le poids de la production rizicole (tous types confondus) de la Zone ODRS sur la production nationale du riz et cela pendant les deux années d'exécution du Contrat-plan. Par ailleurs, conformément à l'objectif général du Contrat-plan un pan de la sécurité alimentaire sera traité comme impact en essayant de voir la couverture des besoins alimentaires en céréales des populations de la zone.

3.4.1. Poids de la production céréalière de la zone ODRS sur le plan nationale

En 2014, selon les résultats définitifs de l'Enquête Agricole de Conjoncture (CPS/SDR, EAC), la production du riz paddy au niveau national est estimée à **2 166 830 tonnes**. La zone ODRS avait une production estimée à **21 279 tonnes** de paddy. La production de l'ODRS représente exactement **0,98%** de la production globale du pays soit environ **1%**.

Par rapport à la production de céréales sèches, celle de la zone de l'ODRS est estimée à **27 523 tonnes** contre **6 980 732 tonnes** pour l'ensemble du pays. Ce qui représente environ **0,39%** de la production nationale.

En 2015, la production de l'ODRS en riz paddy est estimée à **21 513 tonnes contre 2 331 053 tonnes** pour le niveau national est (CPS/SDR, EAC). Le poids de la production de riz paddy en zone ODRS sur la production globale du pays est d'environ **0,92%**.

Par rapport à la production de céréales sèches, celle de la zone de l'ODRS est estimée à **34 117 tonnes contre 8 054 896 tonnes** pour l'ensemble du pays. La production de l'ODRS représente environ **0,42%** de la production nationale.

En définitive, on peut dire d'une part que le poids de la production du riz paddy de la zone ODRS continue de baissé par rapport à la production globale du pays et que d'autre part la même tendance est observée sur l'ensemble de la production céréalière pendant les deux premières années du Contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016).

3.4.2. Couverture des besoins alimentaires des populations de la zone ODRS en céréales

La population de la zone ODRS est estimée à **171 462 habitants** en 2014 et **177 635** en 2015. Selon la CPS/SDR, les normes de consommation alimentaire de la population s'élève à **74Kg/habitant/an** en riz marchand et à **130Kg/habitant/an** pour les cultures sèches.

La production en céréales sèche de 2014 en zone ODRS est estimée à **27 523 tonnes** et la production en riz marchand à **14 895 tonnes**. Les besoins alimentaires en céréales sèches s'élèvent à **22 290 tonnes** et à **12 688 tonnes** pour le riz marchand. Il se dégage donc un excédent brut en céréales sèches de **5 233 tonnes** et en riz marchand de **2 207 tonnes**.

En ce qui concerne l'année 2015, la production en céréales sèches en 2015 dans la zone ODRS est estimée à **34 117 tonnes** et la production en riz marchand à **15 059 tonnes**. Ces productions couvrent les besoins alimentaires des populations qui s'élèvent respectivement pour les céréales sèches à **23 093 tonnes et 13 145 tonnes**. Les excédents bruts qui se dégagent sont de **11 021 tonnes** de céréales sèches et environ **1 914 tonnes** de riz marchand.

En conclusion on peut dire que la zone ODRS est autosuffisante en cultures sèches et en riz marchand et ils se dégagent même des excédents qui constituent des sources de revenus pour les producteurs.

3.5. Leçons d'expérience et recommandations

3.5.1. Leçons d'expériences

3.5.1.1. Les points faibles relevés dans la conception et l'exécution du contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs (2014-2016)

- *De la conception initiale du contrat-Plan (2014-2016)*

- Certaines activités importantes ne sont pas en corrélation avec aucun objectif spécifique comme par exemples : la protection de l'environnement à travers la mise en œuvre des mesures de défense et de restauration des eaux et des sols, la création des conditions favorables à la transformation de la zone en un Agro-pôle de développement, etc. ;

- La réalisation de certains objectifs spécifiques comme par exemple le désenclavement de la zone d'intervention serait même difficile à entreprendre car cela ne relève pas des compétences de l'ODRS d'une part et d'autre part le budget conséquent n'est pas à sa disposition. Pour ce cas précis, cet objectif est du ressort du Ministère en charge des Infrastructures et de l'Equipement, lequel bénéficie à cet effet des allocations financières du budget national. Seulement, si l'ODRS dispose des ressources à travers des projets intégrés, il peut faire des appuis financiers audit département dans le cadre de l'exécution d'un programme soumis à son intention. Par exemple, la CMDT et l'OHVN adresse à cet Ministère un programme annuel d'entretien de leurs pistes rurales et font souvent des appuis financiers pour faciliter l'évacuation du coton graine ;

- Il manque souvent dans les prévisions de budget, la colonne « **à rechercher** » car les fonds de l'Etat ne suffisent pas très souvent à réaliser certains objectifs spécifiques comme par exemple les nouveaux aménagements, donc le gap doit être indiqué ;

- En ce qui concerne l'objectif spécifique «Appuyer les Collectivités Territoriales pour l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'aménagement de terroirs et de Plans d'eau», le but et les acteurs concernés du cadre de concertation à mettre en place et à animer ne sont pas définis. Dans ce cas cet objectif serait difficilement réalisable. Aussi, la nature des appuis techniques n'est pas bien définie et reste floue.

- *De la planification des activités du Contrat-plan (2014-2016)*

- la non planification de certains objectifs dans le temps et dans l'espace et souvent même leur non quantification. Il s'agit notamment des cas suivants : les bâtiments administratifs à réhabiliter, les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes (petit élevage, Maraichage, Pisciculture, Agroalimentaire, Machinisme agricole en prestations de service en ce qui concerne leur répartition dans l'espace), etc.

Dans le dernier cas cité, les activités envisagées sont souvent remplacées par d'autres au niveau du tableau y afférent en annexe. En effet, il était prévu dans l'objectif spécifique dans le contrat-plan, l'installation de 160 personnes dans le petit élevage, 150 personnes dans le maraîchage, 120 personnes dans la pisciculture, 160 personnes dans l'Agroalimentaire et 30 personnes dans les activités prestations de services avec les matériels agricoles performants. Cependant, dans le tableau relatif au développement des activités génératrices de revenus retenues sont : la Riziculture et Maraîchage, la Gestion de plates-formes multifonctionnelles, la Commercialisation du Paddy et l'Exploitation des produits forestiers. ;

- Concernant l'objectif spécifique portant sur la promotion et valorisation des infrastructures en vue de l'amélioration des productions animales et piscicoles , aucune planification n'est faite dans l'annexe 6 du contrat-plan relativement à la construction de seize (16) bâtiments pour l'aviculture et la mise en place des équipements prévus (Couveuses, Mangeoires, abreuvoirs).

3.5.1.2. Les points forts relevés dans l'exécution du Contrat-plan :

- *Au titre de l'ODRS*

- De gros efforts ont été fournis dans le cadre de la création des conditions favorables à la transformation de la zone en un Agro-pôle de développement, notamment la mise en œuvre du cadastre des aménagements afin d'immatriculer les terres, conditions favorables également à l'accès aux services de l'Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture de l'Eau dont le rôle consiste à : (i) mettre à disposition des usagers agricoles, des terres aménagées et équipées, (ii) assurer la disponibilité de l'eau aux exploitants des périmètres moyens et (iii) appuyer les services publics dans les études générales et stratégiques ;

- Des moyens importants sont injectés dans la maintenance des réseaux à travers la signature d'un contrat annuel relatif à l'entretien des stations de pompage d'exhaure et d'admission, le nettoyage et le faucardage du réseau primaire d'irrigation et du réseau secondaire, le curage de l'ensemble du réseau de drainage du périmètre irrigué de Sélingué par la méthode HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre), toutes choses qui assurent la durabilité de l'outil de production du riz et aussi d'assurer une meilleure gestion de l'eau ;

- La signature des conventions d'exploitation des parcelles par les producteurs, qui est un préalable à l'application du cahier de charges définissant les responsabilités et les rôles de l'ODRS et des producteurs. Cela permet de créer un cadre légal pour récupérer la redevance eau et le retrait des parcelles dans le cas échéant. Ce qui constitue une condition indispensable à la recherche de l'équilibre de gestion à travers les ressources propres;

- La réalisation d'une étude en cours avec l'appui du (GWI) partenaire Global Water Initiative (GWI) afin de connaître l'impact des programmes mis en œuvre. Cela permettra de connaître l'augmentation des revenus des producteurs et l'amélioration du niveau de vie des populations. Les résultats de cette étude serviront surement de points de repères pour orienter les actions futurs dans la zone d'intervention ;

- La bonne collaboration avec les institutions de recherche et certains partenaires au développement dont les fruits seraient le renforcement des paquets techniques et technologiques en vue d'assurer une productivité à hauteur de souhait et par conséquent mener vers à une augmentation sensibles des différentes productions agricoles, animales et halieutiques ;

- La mise à disposition de douze (12) coopératives, quinze (15) semoirs philippins de semences pré germées de riz à titre de vulgarisation. Cela va inciter les producteurs à prendre à cœur le problème d'équipement agricole qui constitue un goulot d'étranglement dans un contexte favorisé par la ruée des bras valides vers les placers aurifères pendant les périodes critiques des travaux culturaux;

- L'implication des autorités administratives et politiques dans la gestion des questions importantes se rapportant aux producteurs (Sous-préfets, Maires, Conseil Régional des collectivités, Présidents de sociétés coopératives, Chefs de village, Membres du comité paritaire), est une bonne initiative qui permet de résoudre beaucoup de problèmes tout en évitant les incompréhensions entre l'encadrement et les populations rurales.

- Au titre des Producteurs :

- L'organisation d'un courant d'échanges avec la grande masse des producteurs et productrices par les responsables paysans siégeant dans les différents organes dirigeants (Conseil d'Administration, le Comité de Suivi du Contrat-Plan, Comité Paritaire de Gestion des terres et des Fonds de Redevance) constitue un canal de communication qui permet de porter toutes les informations fiables et utiles aux bons endroits en évitant également des incompréhensions pouvant freiner la marche en avant ;

- La validation du calendrier agricole et la formulation des dispositions à prendre en début de chaque campagne agricole par les responsables des organisations paysannes et des sociétés coopératives est salutaire et permet d'établir la confiance entre l'encadrement et les producteurs et constitue un engagement important de leur part pour aboutir à une bonne production agricole.

3.5. Conclusion et Recommandations

De manière générale, la mise en œuvre du Contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs au cours des deux premières années a été assez bien conduite par l'ensemble des parties prenantes qui ont tous joué leur partition malgré un contexte socio-économique particulièrement difficile pour le pays. Le retard pris dans le démarrage du projet PRESA-DCI, les aléas climatiques notamment la pluviométrie et le manque de ressources financières ont été des facteurs limitant l'atteinte des objectifs fixés.

Certes, les résultats affichés n'ont pas été à la hauteur des attentes dans beaucoup de domaines, mais les expériences acquises et les recommandations de l'évaluation externe peuvent servir de sources d'inspiration pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre du futur contrat-plan 2017-2019.

Recommandations

- i. L'ODRS doit lors de l'élaboration des prochains contrats-plans, préciser les gaps à rechercher de manière à optimiser la gestion financière du contrat-plan;
- ii. L'ODRS doit améliorer la formulation des futurs Contrats-plans, en définissant les objectifs, les résultats et/ou indicateurs quantifiés, de manière à permettre une meilleure évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre du projet, et un meilleur rendu de compte ;
- iii. L'ODRS doit mettre en place, une stratégie de suivi-évaluation qui intègre le suivi des activités, la mesure des résultats, objectifs, effets et impacts et proposer des indicateurs plus pertinents et quantifiés. Cela permettra une meilleure gestion basée sur les résultats, et facilitera l'évaluation des résultats du Contrat-Plan ;
- iv. L'ODRS, en vue d'augmenter la productivité et la production du riz irrigué doit :
 - chercher à établir la carte pédologique des sols dans les deux périmètres afin d'appliquer les doses et types de fertilisants adéquats ;
 - utiliser suffisamment le Phosphate Naturel de Tilemsi (PNT) et la fumure organique à titre d'amendement des sols dans les périmètres pour corriger les différentes carences (à noter que le PNT fait partie des engrais subventionnés actuellement) ;
 - mettre tout en œuvre pour amener les producteurs à s'équiper notamment à travers le programme mécanisation du Ministère de l'Agriculture approuvé par le Conseil Supérieur de l'Agriculture lors de sa dernière session de mars 2016 ;
- v. L'ODRS doit poursuivre les efforts dans le sens de l'amélioration et de la diversification des ressources propres pour arriver à l'équilibre de sa gestion conformément à l'engagement pris dans le contrat-plan et à la recommandation du Comité de suivi lors de ses deux sessions;
- vi. Les Producteurs à travers leurs responsables doivent s'investir davantage dans la sensibilisation de leurs ressortissants pour rehausser le taux de recouvrement de la redevance eau en leur donnant les explications nécessaires sur le rôle que joue cette ressource dans la maintenance des réseaux hydrauliques d'irrigation et drainage notamment les primaires et secondaires;
- vii. L'ODRS doit continuer à animer le cadre de concertation ODRS-Producteurs-Institutions de Micro finances comme demandé par le Comité de Suivi du Contrat-Plan afin de dégager les meilleures stratégies possibles pour apurer les arriérés de crédit et rendre crédibles les organisations paysannes;
- viii. L'ODRS doit, compte tenu de l'importance des potentialités des ressources halieutiques et de leur faible niveau d'exploitation, procéder dans les meilleurs délais à la mise en œuvre du projet de convention d'exploitation et de gestion des infrastructures et équipements portuaires, de la station piscicole par la Ferme Boubacar DIALLO.

ANNEXES

Annexe 1 : Résultats de production et de productivité des principales cultures.

Résultats attendus	Situation de référence en 2013 (tonnes)	Prévisions (tonnes)		Réalisations (tonnes)		Taux de réalisation (%)	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Production (tonne)							
Riz en MT	15186	15930	18810	14088	13676	88,4	72,70
Maïs conv.	23835	40863	40 863	21692	28357	53,0	69,4
Mil	1058	1240	1 364	996	826	80,3	60,6
Sorgho	1650	2375	2 375	1693	1792	71,3	75,4
Arachides	4607	4708	4 708	5215	5208	110,7	110,6
Sésame	153,9	182,5	185	325	302	177,8	165,7
Banane	350	640	800	510	182	79,6	22,7
Manioc	9712,5	9000	13 200	16033	17403	178,1	131,8
Rendement (tonne/ha)							
Riz en MT	5,72	6	6	5,32	5,36	88,6	89,33
Mil	0,92	1	1,1	0,85	0,84	85,00	76,36
Maïs conv.	2,1	3,5	3,5	1,99	2,36	56,8	67,42
Sorgho	1	1,25	1,25	0,96	1,01	76,80	80,8
Arachides	0,88	0,88	0,88	0,94	0,92	106,81	104,54
Sésame	0,54	0,5	0,5	0,59	0,54	118,00	108,00
Banane	14	16	16	16,4	18,18	102,50	110,85
Manioc	17,5	18	20	16,74	17,26	93,00	86,30

Sources : ODRS (Rapports d'exécution contrat-plan 2014 et 2015 et Rapport d'activités campagnes Agricoles 2014 et 2015.

Annexe 2 : Résultats de production et de productivité des cultures de diversification.

Résultats attendus	Situation de référence en 2013 (tonnes)	Prévisions (tonnes)		Réalisations (tonnes)		Taux de réalisation (%)	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Production (tonne)							
Riz NERCA	1850	2412,5	2412,5	2002	2188	72	90,7
Riz SL	3420	3555	4029	3411	3570	220	86,6
Riz BF	1575	2125	2125	1777	2079	95	97,8
Maïs hybride	2000	3960	4350	3534	2763	89,2	63,5
Niébé	178,5	217,5	240	208	246	95,6	102,7
Maïs C/ saison	-	-	170	-	133	-	78,6
Patate douce	225	300	440	336,5	582	112,2	132,3
Pomme de terre	14,4	90	140	88	843	97,7	602,5
Oignon	246	295,5	350	2065	1730	698,7	494
Rendement (tonne/ha)							
Riz NERCA	2	2,5	2,5	2,11	2,26	84,4	90,4
Riz SL	1,2	1,5	1,7	1,29	1,35	86	79,4
Riz BF	2,1	2,5	2,5	1,92	2,17	76,8	86,8
Maïs hybride	5	6	6	4,80	5,00	80	83,3
Niébé	0,75	0,75	0,8	0,70	0,75	93,3	93,8
Maïs C/ saison	-	-	2,00	0,95	1,93	-	96,5
Patate douce	15	15	16	16,30	17,77	108,7	111
Pomme de terre	14,4	14,4	16	16,13	15,92	112	99,5
Oignon	19,7	19,7	20	16,85	16,48	85,5	82,4

Sources : ODRS (Rapports d'exécution contrat-plan 2014 et 2015 et Rapport d'activités campagnes Agricoles 2014 et 2015)

SL : Submersion libre BF : Bas-fonds C/saison : Contre saison

Annexe 3 : Situation des réalisations de nouvelles superficies aménagées et de l'entretien des réseaux

Résultats attendus	Situation de référence en 2013 (tonnes)	Prévisions (tonnes)		Réalisations (tonnes)		Taux de réalisation (%)	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Aménagement nouveau (ha)	-	555	635	0	0	0	0
Entretiens des réseaux hydrauliques suivants en ml :							
<i>Irrigation : Primaire et secondaire</i>	51 342	51 342	25671	51 342	57640	100	224,5
<i>Drainage : entretenus Primaire et secondaire</i>	28 612	28612	14306	28 612	37853	100	264,5
<i>Réseaux de circulation Primaire et secondaire</i>	5600	2000	6000	2535	4395	127	73,25
<i>Hydrauliques réhabilités Primaire et secondaire</i>	75	100	6500	0	0	0	0
<i>Tertiaires d'irrigation</i>	241515	241515	241515	241515	241515	100	100
<i>Tertiaires de drainage</i>	191620	191620	191620	191620	191620	100	100

Sources : ODRS (Rapports d'exécution contrat-plan 2014 et 2015 et Rapport d'activités campagnes Agricoles 2014 et 2015.

Annexe 4 : Situation des infrastructures pour l'amélioration des productions animales et aquacoles

Actions envisagées	Situation de référence	Prévisions		Réalisations		Taux de réalisation (%)	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Construction de seize (16) bâtiments pour l'aviculture.	-	-	-	0	0	0	0
Equipements mis en place :							
Couveuses :		30	5	0	0	0	0
Mangeoires ;		40	40	0	0	0	0
Abreuvoirs :		50	30	0	0	0	0
<i>Construction de douze (12) étangs piscicoles</i>	13	20	15	10	7	50	46,67
<i>Installation de cages flottantes</i>	-	32	32	12	10	46,67	31,25

Sources : Contrat-plan Etat-ODRS-Producteurs et Rapports d'exécutions du Contrat-plan 2014 et 2015.

Annexe 5 : Activités génératrices de revenus développées au profit des femmes et des jeunes.

DESIGNATIONS	Année de référence		Prévisions				Réalisations							
	2013		2014		2015		2014				2015			
	NF	NGF	NF	NGF	NF	NGF	NF	%	NGF	%	NF	%	NGF	%
Agriculture: Exploitation de parcelles (maraîchage et riziculture)	1285	81	1322	85	1361	92	1096	82,9	67	78,8	287	21	0	0
Commercialisation du Paddy: achat de produit, transformation et revente	2758	71	290	75	291	82	225	77,5	15	20	154	53	4	4,8
Gestion de plates-formes multifonctionnelles par l'exploitation rationnelle des différentes composantes (moteur, décortiqueuse, moulin, presse, charge batterie)	1830	69	1845	72	1860	76	0	0	0	0	0	0	0	0
Exploitation forestière (karité, miel): ramassage des noix de karité	200	23	240	28	270	33	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : Rapports d'exécutions du Contrat-plan 2014 et 2015 et Rapports d'activités des campagnes agricoles 2014-2015 et 2015-2016.

NB : Ces activités ont été exécutées en lieu et place de l'installation des jeunes et femmes dans le petit élevage, le maraîchage, pisciculture, agroalimentaire etc.

Annexe 6 : Situation des activités réalisées dans le cadre de la protection de l'environnement.

Désignation	An Réf	A réaliser		Réalisations		Taux de réalisation (%)	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
Production de plants (nombre)	24500	50000	40000	35200	17500	70,4	43,8
Plantations individuelles (ha)	20	15	15	8,42	9	56,1	60
Bosquets villageois (ha)	35	10	25	0	0	0,00	0
Vergers (ha)	30	50	40	19,6	25	39,2	62,5
Haies vives (ml)	3500	4000	3000	1800	1000	45	33,3
Plantation d'enrichissement (ha)	20	12	15	0	0	0,00	0
Protection des berges en enrochements (ha)	600	500	500	0	0	0,00	0
Plantation de protection des talus (Ha)	1.5	4	3	3	0	0,00	0
Entretien et suivi-évaluation des plantations (Nombre)	2	2	2	2	2	100	100
Nombre de contrôle de la qualité de l'eau	8	8	8	5	1	62,5	12,5
Traitement des gîtes larvaires	8	8	8	1	1	12,5	12,5
Contrôle de la qualité des sols	3	1	1	1	0	0,00	0
Contrôle salubrité des ports de pêche (Latrines –usine de glace et chambres froides)	8	8	8	1	28	137,5	350
Traitement des déchets solides et liquides des ports de pêche	0	4	4	15	0	0,00	0
Diversification (montage PDE par groupe d'intérêt d'Apiculteurs)	1	1	1	1	0	0,00	0
Vulgarisation des thèmes techniques	0	2	2	2	2	100	100
Elaboration des plans d'aménagement de terroirs villageois	1	1	1	0	0	0,00	0
Dispositifs de suivi Environnemental	0	2	2	0	0	0,00	0

Sources : ODRS ; Rapports d'exécution contrat-plan 2014 et 2015 et Rapports d'activités des campagnes Agricoles 2014 et 2015.

Annexe 7 : Dépenses du Personnel, de Fonctionnement et d'Investissement 2014 et 2015

Budget National

N°	Désignations	Prévisions (millions de FCFA)		Réalizations (millions de FCFA)		Taux d'exécution (%)	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
1	Dépenses de fonctionnement	193, 1	198, 1	129, 758	86,320	67,19	43,57
2	Salaires et accessoires de salaires	173, 223	173, 223	160, 250	182, 616	92,51	105,42
3	Electricité –eau-Téléphone	140, 000	140, 000	127, 496	168,629		120,44
4	Investissement	717, 500	747,500	609, 985	344,035	85,01	46, 02
5	Etudes et recherche	30, 000	90,000	28,593	33, 200	95,31	36,88
Total ODRS		1253, 823	1 348, 823	1 056, 084	814, 800	84,22	60, 40
6	Contre partie PRESADCI / ODRS	-	350, 000	0	0	-	0
	Autres Dépenses du personnel et Charges communes	-		3 253 519	7 648 444	100	100
TOTAL GENERAL		1 253, 823	1 698, 823	1 059, 337	822, 448	84,48	48,41

Sources: ODRS, Etat du point d'exécution des budgets 2014 et 2014 au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

Annexe 8 : Dépenses sur ressources propres

DESIGNATION	Prévisions recettes (FCFA)		Réalizations de recettes (FCFA)		Taux de réalisation (en %)	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Redevances Sélingué	85 000 000	85 000 000	44 974 840	61 928 521	52,91	72,85
Redevances Maninkoura	30 000 000	30 000 000	4 945 545	27 270 200	16,48	91%
Redevances Nouveaux périmètres	0	10 000 000	0	0	0	0
Arriérés des campagnes antérieures	0	0	0	0	0	0
Sous total redevances	115 000 000	125 000 000	49 920 385	89 198 721	43,40	77,56
Location des villas, autres bâtiments	17 000 000	17 000 000	8 860 000	8 750 000	52,11	51,47
Ventes de poissons et alevins	35 000 000	34 500 000	0	0	0	0
Ventes de dossier d'appel d'offres	600 000	600 000	0	600 000	0	100
Prestations usine de glaces	20 000 000	20 000 000	0	0	0	0
Sous total des ventes diverses	72 600 000	72 100 000	8 860 000	9 350 000	12,20	12,96
Remboursement de prêts motos et motoculteurs	5 000 000	5 000 000	0	0	0	0
Sous /Total remboursement des prêts	5 000 000	5 000 000	0		0	0
TOTAL GENERAL	192 600 000	202 100 000	58 780 385	98 548 721	30,51	51,30

Sources : ODRS, Etat du point d'exécution des budgets 2014 et 2014 au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015.

Annexe 9 : Termes de références pour l'évaluation à mi-parcours du Contrat-Plan (2014-2016) Etat-ODRS- Producteurs et l'élaboration du Contrat-Plan 2017-2019.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

L'Office de Développement Rural de Sélingué (ODRS) a été créé suivant la loi N°96-042/P-RM du 7 août 1996, suite à l'unification du secteur de l'électricité qui a conduit à la liquidation de l'Office pour l'Exploitation des Ressources Hydrauliques du Haut Niger (OERHN). Il exécute les missions qui lui sont assignées à travers la mise en œuvre d'activités planifiées dans le cadre d'un Contrat-Plan triennal qui définit ses engagements et ses performances au même titre que ceux de l'Etat et des Producteurs.

De 2007 à nos jours, l'ODRS et ses partenaires ont mis en œuvre trois (3) contrats-plans dont le dernier s'achèvera en fin 2016.

Lors de l'évaluation du Contrat-Pan 2010-2012, le Comité de suivi a recommandé à l'ODRS de prévoir une évaluation externe au terme du Contrat-Plan (2014-2016) en vue d'examiner les forces et les faiblesses de sa mise en œuvre par une expertise externe.

La Direction Générale de l'ODRS, dans le souci d'anticiper le processus d'élaboration, de validation et de signature afin d'assurer une continuité dans la mise en œuvre des contrats-plans, se propose d'entamer la réflexion pour la formulation du nouveau contrat-plan 2017-2019 Etat-ODRS-Producteurs pour permettre son adoption lors de la prochaine réunion du Comité de suivi, réunion qui sera la dernière au titre du Contrat-Plan 2014-2016.

Les présents Termes de Référence sont élaborés pour mieux organiser l'évaluation du Contrat-Plan en cours et l'élaboration d'un nouveau.

II. OBJECTIFS ET ÉTENDUE DE L'ÉTUDE

L'objectif de l'évaluation est d'analyser les résultats et les actions réalisées pour l'atteinte des objectifs fixés dans le Contrat-plan Etat/ODRS/Producteurs au cours de la période 2014-2016 et mesurer l'impact et la durabilité des actions menées sur le développement et l'environnement socio-économique des populations de la zone d'intervention de l'ODRS.

Ainsi, sur la base des résultats obtenus et des leçons apprises, des recommandations et suggestions seront faites pour élaborer un projet de Contrat-Plan Etat/ODRS/ Producteurs, pour la période 2017-2019.

Pour ce faire, le recours au service d'un consultant indépendant doté d'une expérience avérée en matière d'audit technique sera nécessaire.

III. TÂCHES DU CONSULTANT

Les principales tâches à exécuter sont les suivantes :

- ✓ mesurer le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats attendus ;
- ✓ évaluer le point d'exécution des engagements des différentes parties prenantes ;
- ✓ évaluer les impacts des résultats obtenus ;
- ✓ formuler des recommandations opérationnelles pour le nouveau contrat plan ;

✓ élaborer de façon participative un nouveau contrat-plan 2017-2019 en phase avec les stratégies nationales et sectorielles de développement tout en corrigeant les lacunes et les imperfections constatées dans le précédent.

De façon spécifique, il s'agira de définir pour le nouveau Contrat-Plan des engagements clairs et précis assortis d'activités et d'indicateurs fiables.

IV. MÉTHODOLOGIE

Le consultant proposera une méthodologie plus détaillée autour des trois (03) activités majeures suivantes: une revue documentaire ; des visites de terrain et la réalisation d'interviews avec les bénéficiaires directs et indirects et les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre.

La formulation du nouveau contrat-plan (2017-2019) Etat-ODRS-Producteurs se fera suivant une approche cadre logique et participative impliquant tous les acteurs.

V. RAPPORTS A PRODUIRE ET CALENDRIER DE LIVRAISON

A l'issue de sa prestation, le Consultant doit mettre au point :

- **Pour l'évaluation du Contrat-Plan en cours :**

- un rapport de démarrage sur la démarche méthodologique proposée, le calendrier et le plan de travail détaillé de l'évaluation ;
- un rapport provisoire de l'évaluation ;
- un rapport final de l'évaluation à mi-parcours prenant en compte les observations et les préoccupations formulées par l'ODRS.

Le rapport doit contenir toutes les parties explicitées dans les chapitres III (objectifs), IV (activités), V (moyens), VI (engagements) et IX (indicateurs de performances) du document du Contrat-Plan 2014-2016 ainsi que :

- les présents Termes de Référence améliorés pour l'évaluation externe ;
- l'itinéraire des missions d'évaluation ;
- la liste des réunions et leurs PV ;
- la liste des structures et des personnes rencontrées ;
- le résumé des visites de terrain ;
- la liste des documents exploités et toutes autres informations pertinentes.

- **Pour le nouveau Contrat-Plan 2017-2019 :**

- un projet de nouveau Contrat-Plan prenant en compte les lacunes et les imperfections constatées dans le précédent ;

Lesdits rapports sont à fournir selon le calendrier suivant :

- **rapport de démarrage** : 10 jours après la signature du contrat de prestation ;
- **rapport provisoire d'évaluation à mi-parcours** du Contrat-Plan en cours : 20 jours après la validation du rapport de démarrage par l'ODRS ;

- ***rapport final d'évaluation à mi-parcours*** du Contrat-Plan en cours : 5 jours après la formulation des observations sur le rapport provisoire ;
- ***projet de nouveau Contrat-Plan*** : 30 jours après la validation du rapport final d'évaluation à mi-parcours du Contrat-Plan en cours.

VI. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DU CONSULTANT

Le consultant retenu pour l'exécution de la présente mission doit s'adjuger les services des spécialistes suivants :

- un expert agroéconomiste, chef de mission, ayant une grande expérience en planification, exécution et évaluation des projets et programmes de développement ;
- un expert en suivi-évaluation des programmes de développement et du genre, ayant une bonne expérience dans l'évaluation des projets agricoles et la gestion axée sur les résultats. Il doit avoir une bonne connaissance des démarches participatives d'enquêtes semi structurées et une excellente capacité d'analyse de tableau de bord d'indicateurs. Il doit avoir aussi une expérience des organisations de producteurs, des jeunes et des femmes ;
- un ingénieur génie rural ayant une expérience avérée des aménagements hydro-agricoles.

VII. DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution de la mission, objet des présents Termes de Référence, est de 65 jours dont 35 jours pour l'évaluation du Contrat-Plan (2014-2016).

NB : le projet de nouveau Contrat-Plan doit être disponible au plus tard en fin mai 2016.

Annexe 10 : Liste de documents examinés

1. Les Termes de Références de l'évaluation (source : ODRS).
2. Le Contrat-Plan Etat-ODRS-Producteurs 2014-2016.
3. Les Rapports d'exécution An1 et An2 du Contrat-Plan 2014-2016 (source : ODRS).
4. Les Rapports d'Activités des campagnes agricoles 2013-2014 et 2014-2015 de l'ODRS.
5. Les Rapports d'exécution des budgets 2014 et 2015 de l'ODRS.
6. Les Procès verbaux des deux dernières sessions du Comité de suivi du Contrat-plan.
7. Le résumé des Recommandations des différentes sessions du Comité de suivi du contrat-plan 2014-2016.
8. Le document de la Politique de Développement Agricole du Mali.
9. Les cahiers des charges des périmètres de Maninkoura et Sélingué définissant les obligations de l'ODRS et des Exploitants en matière de gestion et d'exploitation desdits Périmètres.
10. Les plans de campagnes Agricoles 2014-2015 et 2015-2016 du MDR.

Annexe 11. Liste des personnes rencontrées au cours de l'évaluation

Noms et prénoms	Structure	Fonction	Contact
Mamadou M'Baré COULIBALY	ODRS	DG	Téléphone: 21 65 02 57 Cellulaire: 66 78 63 25
Dramane DIOURTE	ODRS	DGA	dramanediourte@yahoo.fr ; Télé: 63633025/76367931
Oumar TOUNKARA	ODRS	Chef DARHC	Oumtounk@yahoo.fr ; Téléphone : 76 13 56 01
Djibril DEMBELE	ODRS	DGFM	djidembele2011@yahoo.fr
Boua MARIKO	ODRS	CPSE	Boua.marko@yahooFr Téléphone : 65 99 46 15
Bakary DIAWARA	ODRS	Chef Zone Sélingué	
Seydou Anfa COULIBALY	ODRS	DAPAH	Coulibaly Seydou anfa@Gmail.Com
Noumpa GOÏTA	ODRS	DGRNSE	Noumpa2000@yahoo.fr
Boureima YOUSOUF	ODRS	Superviseur Conv.	maigabyoussouf@yahoo.fr
Amadou SOWARE	PDI-BS	-	
Wanama KANAMBAYE	ODRS	Chef CCGI	wankanambaye@yahoo.fr
Pathé A . KEBE	ODRS	Chef DAPV/PRESA-DCI	kebepathe07@gmail.com
Hamet KEÏTA	ODRS	Chef DAIER	Hamet1779@yahoo.fr
Adama SANOGO	ODRS	Agent Comptable	
Sina KAMATE	ODRS	DGFM	
Fodé TRAORE	Organisation des producteurs	Représentant des producteurs au Conseil d'Administration de l'ODRS	

Annexe 12 : Calendrier de la mission

Opérations	Mars 2016		Avril 2016			Mai 2016		
	2^{ème} Décade	3^{ème} Décade	1^{ère} Décade	2^{ème} Décade	3^{ème} Décade	1^{ère} Décade	2^{ème} Décade	3^{ème} Décade
Réunion de prise de contact avec l'ODRS								
Revue documentaire								
Elaboration calendrier d'exécution		-						
Demarche méthodologique								
Analyse et appréciation de l'état d'exécution du contrat plan 2014-2016								
Elaboration du Rapport d'évaluation du contrat plan 2014-2016								
Réunion de restitution du résumé du rapport d'évaluation provisoire et orientation des cadres de l'ODRS sur l'élaboration du nouveau Contrat plan 2017-2019.								
Elaboration Contrat- plan 2017-2019								
Réunion de validation du rapport d'évaluation et du projet de contrat plan 2017-2019.								
Remise des documents finalisés à l'ODRS (Rapport d'évaluation et Contrat plan 2017-2019).								

CONCLUSIONS DE LA REUNION DE PRISE DE CONTACT AVEC L'ODRS

A l'issue de la réunion avec les cadres de l'ODRS, les grandes conclusions suivantes ont été retenues :

- 1) faire une évaluation à mi-parcours (Etat des lieux) sur les 2 ans d'exécution du Contrat-plan en dégageant les points forts et les points faibles en vue d'apporter les corrections nécessaires dans l'élaboration du contrat-plan 2017-2019 ;
- 2) faire des efforts pour présenter le nouveau contrat-plan selon l'approche cadre logique ;
- 3) revoir les délais de l'évaluation en prévoyant la date limite pour fin mai 2016 ;
- 4) l'ODRS doit envoyer le reste de la documentation demandée par le bureau de consultation ;
- 5) l'ODRS doit fournir la population de sa zone d'intervention au bureau de consultation pour permettre l'estimation du niveau de la contribution de la zone dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- 6) l'ODRS doit fournir les sources de collecte d'informations nécessaires pour les enquêtes.

Annexe 13. Bref profile des membres de l'équipe

Seydou COULIBALY, Consultant principal

Ingénieur d'Agriculture et de Génie Rural, M. Seydou COULIBALY, a une longue expérience dans le Développement rural. En témoignent, les fonctions exercées : Conseiller Spécial du ministre du Développement Rural , Point focal de la Coalition pour le Développement de la Riziculture en Afrique (CARD), Coordinateur National de la Cellule Technique de l'Initiative Riz, Chargé de programme à la Division Statistique et Documentation de la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du Ministère de l'Agriculture, Consultant indépendant au compte du Bureau d' Etude, de Conseil et de Formation (ECOFOR) pour le suivi des centres d'éducation pour le développement (CED) dans la zone d'intervention du programme d'Appui aux Collectivités Décentralisées pour un développement Participatif (ACODEP), Directeur Général adjoint de l'Office Riz Ségou et successivement Chef de Zone d'Expansion Rurale, Chef de Secteur, Chef de Section Formation, Chef de Division Vulgarisation à l'Office de la Haute Vallée du Niger. En sus, il a reçu beaucoup de formations dans les domaines suivants : Suivi- Evaluation des Actions de Développement Rural au centre de Formation Continue des Ecoles Inter Etats (CEFOC), Elaboration des projets de développement rural au Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), Gestion des Ressources Naturelles à l'Université d'Auburn (USA), Fertilité des sols à l'IFDC, MASHES SHULES (USA), Méthodes de vulgarisation Agricole (Bamako -MALI) ; Recherche-Production-Vulgarisation Rizicole au Centre de Formation de l'ADRAO à Fendall (LIBERIA), Ménagement des projets de développement à l'I .P .G. P. de Bamako et Université de Pittsburg USA.

Il dispose d'une excellente aptitude à rédiger et à communiquer oralement en Français et une connaissance moyenne de l'Anglais.